



DOSSIER

DÉBROUSSAILLEMENT :

UNE OBLIGATION LEGALE, UN GESTE VITAL !

P19

 **VIE COMMUNALE**
Conseil municipal
La Fête du Printemps

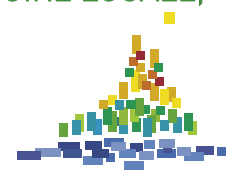
P4

 **CULTURE**
EXPO Photo Club
EXPO « Procession »

P11

 **PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE,
TRADITIONS**
Biot et le Cinéma

P14



BIOT
TERRE D'IMAGINATION

Chères Biotoises, chers Biotois,

Quelques jours avant que ne paraisse ce numéro d'avril de Biot Infos vos élus et de nombreux ménages habitant Biot ou y travaillant ont eu la joie de voir avancer, très concrètement, la question du logement pour tous dans notre commune.

Nous avons déjà eu l'occasion, ici, d'attirer votre attention sur la question, essentielle pour l'avenir de la vie de notre commune, de la nature des logements que l'on peut y trouver et de leur prix.

Inutile de revenir sur le fait que toute la croissance de la population de BIOT s'effectue, depuis longtemps déjà, sans que le nombre d'enfants dans les écoles n'augmente, ce qui est le signe que les jeunes ménages ne trouvent pas à se loger à un prix abordable.

Inutile, également, de vous rappeler que de nombreux « jeunes retraités » quittent BIOT au moment de leur retraite compte tenu que les montants des loyers restent égaux à eux-mêmes alors que leurs revenus baissent brutalement.

Inutile, enfin, de vous rappeler que tout l'engagement de votre conseil municipal est tourné vers l'objectif de préserver, à BIOT, une vie sociale de qualité, riche de la diversité des âges, des métiers et des revenus.

Alors, les bonnes nouvelles des dernières semaines concernent sur ce sujet, d'une part, l'inauguration de trois bâtisses de 8 très beaux logements chacune, chemin des Cabots, destinées aux salariés des entreprises et, d'autre part, l'affectation des 78 logements conventionnés en fin de construction dans le quartier Saint Philippe.

Ces affectations ont été effectuées grâce au travail d'une commission d'élus, décidée par le Conseil Municipal et représentant toutes ses tendances. Elle a pris toutes ses décisions à l'unanimité.

La commission a eu l'obligation de respecter les conditions de plafond de ressources, variables selon les modes de financement de tel ou tel groupe de logements, de même que celles de l'existence de ressources suffisantes pour pouvoir acquitter le loyer (la part du loyer ne peut excéder 30% des revenus du ménage). Elle a ensuite privilégié les critères d'ancienneté de la demande et de taille du logement par rapport à celle de la famille. Les logements attribués par la Préfecture l'ont été à partir des dossiers présentés par la commune, avec comme critères l'absence de logement (expulsions souvent dues à la vente du logement par son propriétaire), sa vétusté et la précarité financière.

Cette situation, toutefois, est loin d'être entièrement satisfaisante. Près de 300 demandes restent non satisfaites à BIOT, mais le travail en faveur du logement pour tous est en bonne voie. Il doit être poursuivi avec volonté et mesure afin que notre commune offre à ses jeunes ou moins jeunes un cadre de vie équilibré, respectueux de chacun et de notre environnement.

Challenge difficile mais motivant.

Avec tout notre engagement.

L'Adjointe à la solidarité des générations
Action sociale et Petite enfance

Votre Maire

N.B. : Les échéances électorales locales approchant, vos élus, depuis le mois de mars 2007, ne signent les articles correspondant aux activités dont ils ont la charge que par la mention de leur fonction. C'est pourquoi vous ne verrez plus leur nom apparaître, y compris celui du Maire.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

P19

DOSSIER DU MOIS : DÉBROUSSAILLEMENT :

UNE OBLIGATION LEGALE,
UN GESTE VITAL !



BIOTinfos

MAGAZINE D'INFORMATIONS
édité par la ville de BIOT

**Directeur de la publication et
de la rédaction**
François-Xavier Boucand, Maire

Conception-rédaction
Service communication
Contact 04 92 91 55 95
www.biot.fr
email : infos@biot.fr

Infographie / Mise en page
OPS2 / Service Communication

Impression
Graphic service

Photos
Couverture :
Eric Corbier, «Joie», novembre 2006
N°ISNN : 1250-7415

Remerciements
Comité de relecture
Associations biotoises
Services municipaux

VIE COMMUNALE & INTERCOMMUNALE

Conseil Municipal du 13 février 2007 _____ 4

LES BIOTOIS ONT DU TALENT

Une nouvelle œuvre de Charles Cermolacce _____ 7

SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

Les animations de nos seniors _____ 7
Fête du Printemps dimanche 15 avril à Biot _____ 8
Les rendez-vous de l'AVF _____ 9
Bilan et perspectives Concerts de Midi de sophia _____ 9
Croix Rouge Française _____ 10

CULTURE, ART, ARTISANAT

Animations autour du multimédia _____ 11
Le Photo Club de Biot expose _____ 11
Bibliothèques Agenda _____ 12
« Procession » : une exposition de Françoise Blondel _____ 12
Cinéma à l'Espace des Arts _____ 12
24^{ème} Festival des Heures Musicales de Biot _____ 13

PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

Biot et le Cinéma _____ 14
Les RDV de l'Amicale Biotoise des Traditions _____ 15
Arezzo : le mystère de l'Amphithéâtre _____ 16
La vie du Musée _____ 16

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

Le carnaval couleur Samba _____ 17
Journée Italienne dans les cantines _____ 18
Vide-Greniers du 27 mai 2007 _____ 18

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

Les richesses naturelles des Parcs Départementaux _____ 25

VIE DES QUARTIERS, VIE DU VILLAGE

La Poterie Provençale et La Verrerie de Biot labélisées _____ 26
Sapeurs-pompiers de Biot _____ 26

TRIBUNE LIBRE

User ou abuser _____ 27

ÉCONOMIE, TOURISME

« Chacok » sur les bancs de l'école... _____ 27

SPORTS

« Vis ta mine » à rencontre les kids _____ 28
US Biot Football : Objectif Béziers _____ 29
Dojo Biotois _____ 29

ÉTAT CIVIL

Elections : création de 2 bureaux de vote _____ 30

CARNET _____ 30

INFOS PRATIQUES

Menus des écoles _____ 31
Petites annonces _____ 33

AGENDA, BLOC NOTES _____ 34

VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2007

Avant le Conseil Municipal, le Maire, en présence de nombreux conseillers, a remis les médailles du travail décernées par le Ministre des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, à 9 récipiendaires au titre de l'année 2006.

PROMOTION DU 1^{er} JANVIER 2006

Michel CROUZET Médaille d'argent pour 20 années
Technicien, Société ELG SNC

Philippe MARCELET Médaille d'argent pour 20 années
Technicien, Société ELG SNC

PROMOTION DU 14 JUILLET 2006

Sylviane CELAUDON Médaille d'or pour 35 années
Assistante principale, JC RUSSO
et Associés - MOUGINS

Anne COVILLE Médaille d'argent pour 20 années
Ouvrière, CAT les Maurettes
VILLENEUVE LOUBET

Brigitte OUSTRY Médaille d'argent pour 20 années
Superviseur Technique en Histologie,
BAYER CROPS SCIENCE - LYON

Christophe COLLIE Médaille d'argent pour 20 années
Agent d'Exploitation, Escota - MANDELIEU

Claude CELAUDON Médaille grand or pour 40 années
Directeur Technique adjoint - STE - CARROS

Joseph MACRI Médaille d'or pour 35 années
Médaille grand or pour 40 années
Employé Caisse d'Épargne Côte d'Azur - NICE

Michel ODDOU Médaille de vermeil pour 30 années
Informaticien, CTI - P.A.C.A.C. - VALBONNE



Le conseil municipal a donné délégation au Maire pour signer des conventions, dont le contenu type a été voté préalablement, ou certains marchés. En début de séance, ce dernier, en a fait le compte rendu :

■ LES CONVENTIONS

Pour faciliter les activités des associations, il a été signé des conventions pour la mise à disposition de locaux municipaux ou de véhicules.

Ont signé des conventions : l'association Yenguetu, Ananda Yoga, Vélo Sprint Biotois, l'association sportive scolaire de Biot et l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers.

■ LES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE CONCERNANT

- l'assistance à la commune afin de mettre en place le service public de l'assainissement non collectif
- l'élagage du parc arboré communal
- l'achat de livres et de documents pour les bibliothèques
- l'organisation de séjours de neige pour les jeunes de 11 à 17 ans pour les vacances scolaires de février 2007.

■ PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INCENDIES DE FORETS (PPRIF)

Sans concertation sur les données à prendre en compte ni sur les choix à opérer pour aboutir à une véritable protection des habitants et des biens, un projet a été transmis par le Préfet des Alpes-Maritimes à la commune en décembre 2005.

Depuis cette date, élus, associations, propriétaires se sont mobilisés pour conduire les autorités de l'État à prendre en compte les données constatables sur le terrain et préparer une deuxième version du projet.

Réunions, visites des lieux, pétition et arbitrage préfectoral ont permis de progresser vers un second projet qui a été reçu en mairie, le 2 janvier 2007.

Son contenu s'appuie plus largement que le précédent sur les réalités communales, tout en conservant certaines options erronées.

Il présente :

- de nombreuses zones classées en B1 et B2, zones bleues, pouvant utiliser toutes les possibilités de construction autorisées au PLU sous réserve de disposer des protections considérées comme nécessaires par le P.P.R.I.F.
- d'espaces classés en B0 disposant de 5 ans pour être sécurisés. Dans le cas où ils ne le seraient pas, ils passeraient en zone rouge.
- de très nombreuses zones naturelles et certains lieux habités ou certains terrains constructibles, classés en rouge.
- la définition de mesures de prévention, de protection et de sauvegarde incombant à la commune.

Le Préfet des Alpes-Maritimes a souhaité recueillir, dans un délai de deux mois, l'avis du conseil municipal préalablement à l'enquête publique. Mais il a toutefois rendu opposable aux tiers le projet reçu le 2 janvier 2007, dès le 17 janvier, sans disposer de l'avis du conseil municipal.

Ce projet ne peut être accepté ni par le conseil municipal au titre de la sécurité de tous les citoyens, ni par certains habitants dont les constructions sont considérées comme ne pouvant pas être définitivement protégées.

On y relève, par exemple, des classements en zone rouge alors que toutes les protections peuvent être réalisées ou, encore, des espaces en B0 avec des prescriptions de travaux irréalistes.

LE CONSEIL, APRÈS DE NOMBREUX ÉCHANGES, A DÉCIDÉ À L'UNANIMITÉ :

- d'émettre un profond regret quant à la méthode choisie créant,

par deux fois, un conflit sur des documents à débattre après leur publication au lieu d'engager au préalable une concertation,

- de prendre acte des améliorations techniques apportées au premier projet

- de refuser que de nombreuses constructions ou terrains à bâtir continuent à se trouver sans possibilité de constructibilité soit à cause d'un classement en zone rouge alors qu'ils sont protégeables soit à cause de prescriptions irréalistes en zones bleues ou B0,

- d'émettre, en conséquence, un avis défavorable au projet de Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts reçu en mairie le 2 janvier 2007 avec pour but de poursuivre avec les services concernés de l'état son amélioration,

- de demander avant la mise en enquête publique, la révision du projet de l'État du PPRIF sur les espaces construits ou à construire classés en zone rouge en les plaçant en B0 et en définissant les mesures de protections réalistes,

- de demander, également avant la mise en enquête publique, la révision du projet de façon à rendre réalistes et réalisables toutes les protections liées aux zones bleues et B0,

- de décider de la consultation d'un bureau d'étude spécialisé qui pourra apporter des conseils et compétences aux habitants des espaces à protéger,

- de décider la réalisation, par la commune, des mesures de prévention qui lui incombent,

- de travailler de concert avec les autres communes de la CASA concernées afin de remettre à plat les méthodes et les résultats et dégager des solutions réalistes permettant la véritable protection de tous les habitants et leurs biens contre le danger d'incendie de forêt,

- de demander à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes

de rapporter l'arrêté du 17 janvier 2007 afin que toutes les améliorations possibles soient apportées sans délai à ce projet.

■ RESSOURCES HUMAINES

La prolongation pour trois ans d'un poste de juriste et la rémunération correspondante ont été votées à l'unanimité.

De même, la nouvelle convention d'adhésion au contrat groupe 2007, pour l'assurance du personnel, avec le centre départemental de gestion des Alpes-Maritimes.

Pour tenir compte de certaines évolutions, un nouvel emploi de gardien de police municipale a été créé, ce qui porte l'effectif de la Police Municipale à 13 (avec, en plus, des services administratifs renforcés à deux personnes afin de dégager du temps sur le terrain).

Le taux individuel de l'indemnité spéciale de fonction de la filière police municipale a été revalorisé conformément aux évolutions décidées au niveau national.

Ces deux délibérations ont été votées par l'ensemble des conseillers à l'exception de Frank Pinier qui s'est abstenu.

■ LE PRINTEMPS DES POÈTES

Les bibliothèques de Biot participent, du 5 au 24 mars 2007, à la manifestation nationale organisée par le Ministère de la Culture : le Printemps des Poètes et la semaine de la langue française dont les thèmes sont « Lettres d'amour » et les « dix mots migrateurs » ; Le coût de cet événement culturel est de l'ordre de 2 500 euros et le conseil a autorisé, à l'unanimité, le Maire à solliciter le financement du Conseil Général (1 000 €).

■ PRÉEMPTION D'UN LOCAL COMMERCIAL

Le 8 février 2007, pour un montant de 205 000 €, le Maire a décidé de préempter le local commercial « La table de l'Olivier » situé 6,

rue Saint-Sébastien afin d'éviter que ce rez-de-chaussée ne soit progressivement transformé en local d'habitation. L'achat de cette propriété permettrait le maintien des activités de création au cœur du village (de nombreux créateurs de Biot sont actuellement à la recherche de locaux), même si plusieurs conseillers auraient souhaité qu'il puisse concerner un commerce de proximité. Ce dernier objectif, permettant un équilibre entre activités de création et services de proximité, est partagé par le Conseil, mais, malheureusement, aucune demande n'est connue actuellement.

Le conseil a autorisé le Maire à demander au Conseil Général et au Conseil Régional les subventions nécessaires pour cette acquisition.

J. Mazuet et J.L. Sauvage se sont abstenus.

D. Enselme, C. Tiekielski, G. Anastile, Y. Duranthon et F. Pinier ont voté contre.

■ RECENSEMENTS DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Au cours de l'année 2005/2006, le recensement de l'intégralité des équipements sportifs installés sur le territoire communal a permis d'instaurer une collaboration efficace et de qualité avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de signer une convention reconductible avec la DDJS pour poursuivre cette collaboration.

■ ACCEPTATION DES CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU) COMME MOYEN DE PAIEMENT

Le « chèque emploi service universel » permet aux particuliers ou aux familles de payer un grand nombre de services effectués à domicile ainsi que des prestations de gardes d'enfants.

Celui-ci, qui peut être financé par l'employeur, peut diminuer considérablement le prix d'une prestation.



Le conseil a donc accepté à l'unanimité d'autoriser la régie centrale de recettes à accepter le chèque emploi service comme moyen de paiement.

■ ACQUISITION À TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN POUR UN ESPACE DE LOISIRS

Une société immobilière propose de céder gratuitement à la commune un terrain non constructible de 9 698 m² afin de réaliser un aménagement dédié aux grands jeux dans le vallon Funel. Le conseil, à l'unanimité, a autorisé le maire à acquérir à titre gratuit les parcelles AK303j, AK305b, AK307d, AK309f et AK311h.

■ EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RÉSEAUX COMMUNAUX DU QUARTIER DES VIGNASSES ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le 20 octobre 2006, une procédure de marché négocié a été lancée pour la réalisation de travaux d'extension et renforcement des réseaux d'eaux usées, eaux pluviales et alimentation

en eau potable du quartier des Vignasses. L'enveloppe financière prévisionnelle a été estimée à 550 000 € H.T. soit 657 800 € T.T.C.. Une commission de sélection a retenu sept candidats le 17 novembre 2006.

Après ouverture des offres et négociations, le marché a été attribué à l'entreprise SADE pour un montant de 557 616, 62 € H.T. soit 666 909, 48 € T.T.C..

Seuls les travaux des réseaux d'eaux pluviales, d'eau potable et une partie de la voirie relèvent du budget communal principal, à savoir : 329 301, 91 € H.T. soit 393 845, 08 € T.T.C..

Le solde sera à la charge du budget d'assainissement et des concessionnaires.

Les travaux portent sur 3 sections :

- **section AB**, concerne le chemin communal des Vignasses : pose de 200 ml de conduite d'alimentation en eau potable, d'environ 440 ml de conduite de 200 mm de diamètre pour les eaux usées, de 14 regards et d'environ 30 ml de conduite pour les eaux pluviales en 400 mm de diamètre ;

- **section BC** (liaison avec le chemin des combes), implantée essentiellement en domaine privé : pose de 100 ml de conduite d'assainissement en 200 mm de diamètre avec 9 regards, de 110 ml de conduite d'assainissement des eaux pluviales en 400 mm de diamètre avec 8 regards et réalisation d'environ 100 ml d'un aménagement piétonnier en pas d'âne avec murets de soutènements ;

- **section CD**, sous la voirie du Chemin des Combes : pose de conduites pour les eaux pluviales en 600 mm de diamètre avec confection de regards, remblais et réfection de la voirie ;

- **section DE**, sous les aménagements du camping de la ville de Bagneux vers le vallon : pose d'un peu plus de 60 ml de conduites pour les eaux pluviales, 4 regards, busage vers le vallon, remblais et pose de 45 ml de tranchée drainante au niveau du camping à proximité du vallon.

LES BIOTOIS ONT DU TALENT

UNE NOUVELLE ŒUVRE DE CHARLES CERMOLACCE

L'œuvre de Charles Cermolacce :
« Le poète échoué » est
actuellement en cours de réalisation
et représente un visage humain.

Située sur la rive de la Brague
entre le pont de la Verrerie et le
pont des Tamarins, 100 m après
la Licorne (Biot-Valbonne), cette
œuvre, commencée en novembre
2006, mesure 1.60 m sur 1.50 m
de long.

Elle donne aux randonneurs une
pause d'émerveillement.

Charles Cermolacce expose actuel-
lement ses œuvres monumentales
au Centre d'Affaires Antipolis Inno-
vation Campus, route des Crêtes.
L'événement est organisé par l'as-
sociation Ambre International.

**Tous les week-ends, jusqu'à
ce que l'œuvre soit achevée,
vous pourrez retrouver
Charles Cermolacce, place
Laffitte, à Sophia, où il
débuté une importante
sculpture.**

**Site internet :
www.art-tisse.com**



SOCIAL, HUMANITAIRE, VIE CITOYENNE

LES ANIMATIONS DE NOS SENIORS



JEUDI 19 AVRIL 2007 :
La Roquebrussane et le jardin
d'Elie

Excursion varoise avec visite
guidée du village provençal de
La Roquebrussane en matinée ;
puis, après le déjeuner, découverte
commentée du jardin méditerranéen
d'Elie.

Participation : 47 € par personne
(tarif dégressif selon ressources*)
base 35 participants.

JEUDI 26 AVRIL 2007 :
Animation au foyer - loto gratuit
Possibilité de déjeuner au foyer,
sur réservation.

A partir de 14 h : loto gratuit.
Collation offerte en milieu
d'après-midi.

JEUDI 10 MAI 2007 :
Le jardin des oiseaux de La
Londe des Maures

Excursion varoise près de Hyères
pour la découverte d'un magnifique
parc de 6 hectares renfermant
une flore remarquable composée
de plantes tropicales ainsi qu'une
collection d'oiseaux rares regroupés
en plus de 80 espèces originaires
de plusieurs continents.

Déjeuner dans un restaurant sur
les bords de la plage de sable
de l'Almanarre. Puis retour par
Carqueirane et Le Pradet avant
de prendre l'autoroute.

Participation : 46 € par personne
(tarif dégressif selon ressources*)
base 35 participants.

VENDREDI 25 MAI 2007 :**Thé dansant**

Venez nombreux fêter avec nous le départ, pour une retraite bien méritée, d'Yvonne Obigand, en poste au service des seniors depuis le 1^{er} avril 1979.

VENDREDI 1^{er} JUIN 2007 :**Le traditionnel déjeuner de printemps**

Comme chaque année, la ville de Biot souhaite réunir les seniors biotois âgés de 65 ans et plus, lors de la traditionnelle rencontre de printemps autour d'un déjeuner suivi d'un après-midi récréatif. Les dates d'inscription vous seront communiquées ultérieurement.

JEUDI 7 JUIN 2007 :**Une journée aux Saintes Maries de la Mer**

Départ à 7h30 de Biot-village en direction des Saintes Maries de la mer pour une promenade en bateau au cœur de la Camargue en matinée, avec les commentaires du Capitaine. Vous pourrez ainsi

observer la faune et la flore, au cours de cette croisière d'1h30. Après le déjeuner, promenade en petit train sur un circuit d'environ 13 km empruntant les routes et chemins bordant les étangs, marais et roubines.

Prix : 51 € par personne sur la base de 35 participants ; possibilité de réduction suivant ressources du foyer*.

JEUDI 21 JUIN 2007 :**Animation au foyer – loto gratuit**
Possibilité de déjeuner au foyer, sur réservation.

A partir de 14 h : loto gratuit. Collation offerte en milieu d'après-midi.

VOYAGE 2007 :**Le Tyrol**

Nous vous proposons de partir avec nous du 8 au 13 septembre 2007 en Autriche.

Les informations pratiques de ce voyage vous seront communiquées ultérieurement.

REMARQUES

- > pour toutes les excursions, des chaussures confortables et, à la belle saison, un chapeau sont recommandés;
- > chaque participant doit être porteur de sa carte d'identité, voire de sa carte vitale.
- > Indépendamment de sa capacité de marche, chaque personne peut se joindre à nos sorties pour profiter de la rencontre amicale et de la promenade.
- > ***Les tarifs dégressifs :**
Le conseil d'administration a voté le 22 juin 2006 de nouveaux tarifs dégressifs basés sur les revenus nets imposables, qui prennent en compte la composition familiale. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître votre tarif de référence, sur présentation de votre dernier avis d'imposition.

Tranches	1 personne	2 personnes	Activités Du Club	Réductions sorties	Tarification Portage repas
1 ^{ère} tranche	Jusqu'à 9 960 €	Jusqu'à 17 400 €	10 €	- 25%	6 € 30
2 ^{ème} tranche	De 9 961 € à 15 528 €	De 17 401 € à 23 713 €	26 €	- 15%	7 € 35
3 ^{ème} tranche	A partir de 15 529 €	A partir de 23 714 €	47 €	Plein tarif	8 € 40

Foyer restaurant : 04 92 91 59 74 - Accueil du C.C.A.S. : 04 92 91 59 70

FETE DU PRINTEMPS DIMANCHE 15 AVRIL A BIOT

Les préparatifs pour la fête du printemps sont déjà bien avancés.

Cette journée sera dédiée à la période de l'année où tout reprend vie et fleurit. Nous avons pensé nous retrouver autour d'un repas champêtre au village à 12 heures sous le préau de l'école Saint Roch.

Au menu sangria, paëlla géante, dessert concocté par notre « Franky ».

Après avoir pris des forces, vous pourrez apprécier et danser avec

« Toinette & Momo ».

A l'issue de l'après-midi dansant, une « tombola fleurie » organisée par le Comité des Fêtes et la participation des pépinières Sainte-Marguerite de Grasse. Plantes vertes et fleuries, bulbes, boutures vous permettront d'enjoliver vos jardins. **Nous vous attendons très nombreux.**

Renseignements et inscriptions :
Office de Tourisme
04 93 65 78 00
Inscription : 20 €.



LES RENDEZ-VOUS DE L'AVF

“ DIMANCHE 1^{er} AVRIL

Randonnée VTT au lac des Ecureuils. Balade agréable sur des pistes en général très roulantes, quelques rares difficultés.

LUNDI 2 AVRIL

Œnologie avec la découverte des vins de la Vallée du Rhône comme le Côte Rôtie, le Condrieu, le Saint-Joseph, l'Hermitage, le Cornas ou le Châteauneuf-du-Pape, Inscription obligatoire à l'AVF. RDV au local à 18h30.

MARDI 3 AVRIL

Café de Valbonne au « Café des Arcades », Place des Arcades, à Valbonne, RDV à 10h30.

JEUDI 5 AVRIL

Déjeuner en allemand
Tous ceux qui parlent un peu allemand sont invités à rejoindre le cercle. Nous passerons un moment agréable le temps d'un déjeuner au « Bistro de la Maison », 4 Chemin des Roses à Biot village.

JEUDI 5 AVRIL

Pot d'Accueil des Jeunes Actifs.

JEUDI 5 AVRIL

Cercle de lecture
Discussion autour de « Gatsby Le Magnifique », à lire ou à relire. Les amateurs de livres se retrouvent au

Café Latin, Place de la Vignasse à Valbonne à 19h.

MERCREDI 11 AVRIL

Déjeuner franco-anglais à 12h
Rendez-vous au «Café de Sophia», place Sophie Laffitte à Sophia-Antipolis.

VENDREDI 13 AVRIL

Conférence sur la gestion des émotions et du stress.
Qui n'est pas soumis à ses émotions ou de temps en temps au stress ? Cette conférence peut vous apprendre à maîtriser mieux le stress.

DIMANCHE 15 AVRIL

Sortie de Gorbio à Sainte Agnès.
Rando moyenne au départ de Gorbio dans l'arrière-pays mentonnais. Mais aussi beaucoup d'autres activités que vous trouverez à l'AVF.

Des séances de conversation pour apprendre mieux des langues étrangères ; on y enrichit certainement son vocabulaire et la grammaire. En outre, les séances de français pour étrangers sont très utiles aux nouveaux arrivants.

Les mamans, papas et enfants ou bébés se retrouvent pour des

animations quatre fois par semaine. Pendant que les enfants jouent, les parents peuvent discuter et échanger des expériences. L'AVF offre des séances d'activités les lundis de 9h30 à 11h, mercredis de 9h30 à 11h et vendredis de 10h45 à 12h. Le mercredi après-midi de 16h à 17h45 est spécialement adapté aux enfants franco-allemands.

L'AVF propose aussi des animations régulières : gym douce, jeux de société et arts plastiques qui sont des supports d'accueil et permettent le contact entre les nouveaux et les anciens membres. Autant d'occasions de se créer un nouveau cercle d'amis.

Les horaires de permanence :
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30.

Le mercredi, permanence du Président de 15h à 18h.

Accueil des Villes Françaises
Place Sophie Laffitte
Rue Albert Einstein
Quartier les Lucioles
06560 Valbonne
Sophia Antipolis

www.avf-sophia.com
avf.sophia@wanadoo.fr
Tél. 04 93 65 43 00
Fax. 04 92 38 92 47



BILAN ET PERSPECTIVES CONCERTS DE MIDI DE SOPHIA

“ Lors de l'assemblée générale, les partenaires des « Concerts de Midi » qui contribuent grandement au succès de ces concerts, ont été chaleureusement remerciés : le Sénateur Pierre Laffitte et tous les acteurs de la Fondation Sophia Antipolis, l'Accueil des Villes Françaises de Sophia et son Président Stuart Parkes. Cette année, il y a eu en plus deux innovations :

- à 18h30 Galerie de la Fondation, un concert offert pour la promotion du Printemps des Arts de Monte Carlo,
- dans le cadre d'un accord avec le directeur de l'Ecole de Musique Agréée de Valbonne, Bernard Lebon, les élèves et professeurs de la classe de musique ancienne ont joué à la grande satisfaction des auditeurs

impressionnés par le niveau des élèves, la compétence et le dévouement de leurs professeurs.

L'expérience s'est renouvelée cette année le 23 mars avec le Printemps des Arts et le 30 mars avec l'Ecole de Musique.

Le programme pour l'année 2007 est aussi riche et varié. La série a démarré avec un merveilleux récital donné par le pianiste et compositeur Louis Noël Belaubre, elle se poursuivra par un trio harpe flûte alto, puis un duo piano alto, un duo piano violon, du jazz manouche... Une vingtaine d'entreprises sont



actuellement représentées à ces concerts. Trois d'entre elles, HP, Thalès et le CNRS, soutiennent activement l'association. Ce serait stimulant si d'autres suivaient. Le Conseil d'Administration a été élu et tout le monde s'est retrouvé dans le local de l'AVF pour une sympathique collation.



CROIX ROUGE FRANÇAISE

“ Une délégation locale a la double mission :

- venir en aide aux personnes en situation précaire,
- assurer la formation au secourisme.

La prévention des crises sanitaires par l'information des bénévoles et des bénéficiaires de notre association est une mission supplémentaire que s'est fixée la Croix Rouge Française.

Cette photo représente une affiche éditée par l'Institut National de Prévention et d'Éducation. Il est important de sensibiliser tout un chacun aux gestes simples qui peuvent limiter les risques de transmission de virus de toutes natures.

CARITATIF

Nombre de personnes aidées : 45 (13 nouvelles dont 2 futures mamans sur la commune de Valbonne).

FORMATION

Initiation aux premiers secours : 207 élèves ont bénéficié de notre concours sur les communes de Biot et Valbonne.

Cette action va se poursuivre au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire.

OBSERVATIONS

Nous constatons que les demandes d'aides se multiplient. Notre délégation fait un appel aux donateurs qui se sont toujours montrés fort généreux sur les communes de Biot et Valbonne. Il ne s'agit pas de faire du harcèlement : les besoins sont réels !

Par contre nous insistons, par respect pour les personnes aidées, sur la nécessité de faire des dons de vêtements propres ou d'objets en état de fonctionnement.

UNE BONNE NOUVELLE

Au cours du mois de mars 2007, par convention, l'Office Public de l'Habitat de Cannes et de la Rive Droite du Var a mis gratuitement à notre disposition un local de 80 m². Deux autres

associations, la CNL (Confédération Nationale du Logement) et la CLCV (Consommation Logement et Cadre de vie) sont co-signataires de cette convention et pourront utiliser ce même local quelques soirées par an.

Cette mise à disposition est très appréciée de l'ensemble des bénévoles. Ce local, sis 4, rue Louis Funel à Garbejaire, servira d'antenne Croix Rouge. Nous assurerons sur place, comme à Biot, la distribution de denrées alimentaires. Un vestiaire et un lieu d'écoute seront animés par les bénévoles de Valbonne.

En outre, une partie de ce local (24 m²) sera attribuée à notre section « formation ». Les bénévoles formateurs « aux gestes qui sauvent » pourront y tenir leurs réunions, déposer leur matériel pédagogique et assurer sur place des sessions « AFPS » (Attestation de Formation aux Premiers Secours).

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

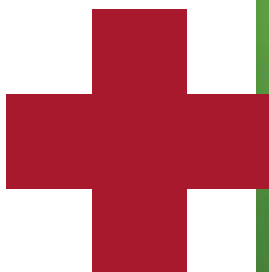
06.31.32.75.13 :

- pour toute formation aux « gestes qui sauvent »

04.93.65.74.70 :

- demande d'aide
- adhésion comme bénévole ou toute forme de dons
- de préférence le mercredi et le samedi de 9h à 12h
- possibilité de laisser un message les autres jours

”



CULTURE, ART, ARTISANAT

ANIMATIONS AUTOUR DU MULTIMEDIA : DES PARTICULES ELEMENTAIRES ...

Conférence, spectacle de danse, installation interactive....
Un programme d'animations varié proposé par l'Espace Multimédia qui désormais vous donne rendez-vous tout au long de l'année pour des animations culturelles autour du multimédia.



Espace Multimédia :
04 93 74 58 69

Les Biotois ont pu assister, à l'Espace des Arts le mercredi 14 mars dernier, à une performance exceptionnelle autour de la danse et de l'art numérique.

Le projet Azimuth, initié par le Hublot de Nice et conçu par Frédéric Alemany son responsable, est une œuvre d'art interactive basée sur la captation des mouvements des corps.

Les danseurs enchaînent les chorégraphies et sont accompagnés par le processus multimédia qui retranscrit les mouvements en sons et en images. Les biotois ont pu découvrir un ensemble de « particules

informatiques » mouvantes... et émouvantes ! Les danseurs en interaction avec le processus, dansent littéralement avec l'œuvre d'art.

Une magnifique expérience, poétique et originale ...

L'Espace Multimédia vous donne maintenant rendez-vous pour la suite de sa programmation annuelle jusqu'au 21 mai 2007, pour une exposition autour de la « photosynthographie » un procédé photographique initié par l'artiste Céline Guesdon. La fusion entre la photographie et l'univers 3D.

A découvrir d'urgence !



LE PHOTO CLUB DE BIOT EXPOSE A L'OFFICE DU TOURISME

Du 6 avril au 13 mai 2007 inclus. Dans le cadre de cette présentation un échange culturel a été établi entre le Photoclub de Biot et le Photoclub de Fayence. En effet, des artistes photographes de Fayence présenteront à cette occasion leurs œuvres...



DE BELLES IMAGES EN PERSPECTIVE...

Renseignements

- Photo Club de Biot
Ancienne Mairie
Place de l'Eglise

- Office de Tourisme de Biot
46 Rue St Sébastien
06410 Biot

04 93 65 78 00

BIBLIOTHEQUES AGENDA

ATELIER D'ÉCRITURE POUR ADULTES

- Bibliothèque George Sand
Animé par Françoise Laurent
Samedi 7 avril 2007 de 15h à 17h

ATELIER D'ILLUSTRATION POUR ADULTES

- Bibliothèque George Sand
Animé par Laura Rosano
Mardi 10 avril de 19h30 à 22h30
et exceptionnellement mercredi 2 mai de 19h30 à 22h30

RENCONTRE DE LECTEURS (comité de lecture)

- Bibliothèque St Exupéry
Samedi 28 avril 2007 de 10h30 à 11h30

PROCESSION : UNE EXPOSITION DE FRANCOISE BLONDEL

« En mai 2003, participant au pèlerinage de Biot à la chapelle Notre-Dame de la Garoupe et empruntant l'itinéraire imposé par le rituel religieux, je décidai de retranscrire photographiquement ces lieux du quotidien auxquels nous ne portons plus attention dans notre vie de tous les jours.

« Procession » est une marche photographique, succession de plans-séquences, simple « état

des lieux » d'un instant. Maître de la mise en scène, j'en ai défini les règles : deux prises de vue en vis-à-vis.

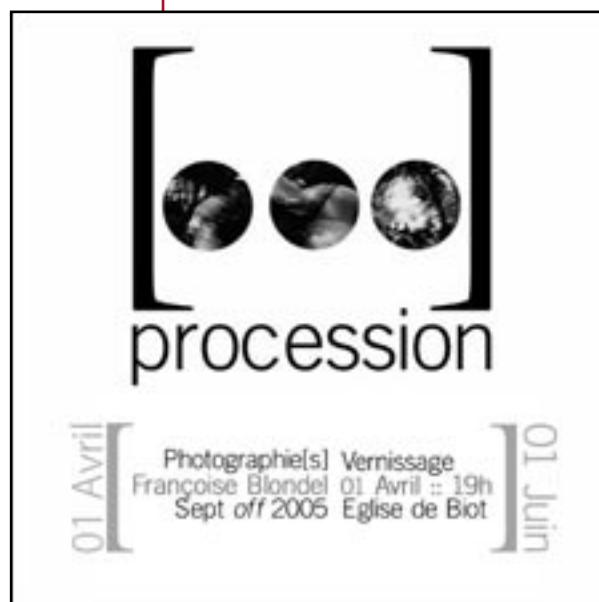
La première capte mon regard, « clic », demi-tour la deuxième totalement aléatoire en découle alors, ces « petits bouts de vie », visions partielles, scènes limitées dans l'espace n'ont plus qu'un seul point commun : mon passage.

Ainsi, l'acte photographique apparenté à la marche ne montre plus uniquement le paysage exploré, mais également les modalités de l'esprit et la sensibilité du marcheur.

Par sa présentation sous forme de livret, « Procession » entraîne le lecteur-spectateur dans son propre voyage. Mais sa conception lui suggère la multiplicité des possibilités et l'autorise à définir son propre parcours : vision bilatérale (droite et gauche), unilatérale (droite ou gauche), parcours aller, parcours retour et pourquoi pas aller-retour.

Devenu acteur de la « procession », maître de ses choix, il pourra laisser libre cours à ses émotions dans l'infini possibilité du voyage. »

Françoise Blondel.



Ce travail photographique a été présenté au sept-off 2005 dans le cadre du thème « carnet de voyage ».

EXPOSITION PHOTOS
« PROCESSION »

de Françoise Blondel :

du 1^{er} avril au 1^{er} juin à
l'église de Biot. Vernissage le
dimanche 1^{er} avril à 19h.

”

CINEMA À L'ESPACE DES ARTS

Vendredi 6 à 20h30 :
« L'île au trésor »

« Un trésor enfoui sur un îlot des Antilles. Un pirate sans jambe droite, sans bateau, traître et sanguinaire et sans la carte du trésor. Une baronne flambeuse, sans scrupules, mante religieuse, sans le sou, mais avec un bateau. Un jeune homme sans peur et sans cervelle, mais avec la carte du trésor gravée quelque part dans sa mémoire défaillante.

Un médecin boit-sans-soif, spécialiste providentiel des mémoires défaillantes et autres amnésies atypiques... C'est cette équipe de rêve qui lève l'ancre un matin de l'an de grâce mille sept cent et quelques, direction l'île au Trésor et ses criques de sable rose ».

Renseignements et réservations :
04 93 65 07 02



24^e FESTIVAL DES HEURES MUSICALES DE BIOT

DU 18 MAI AU
22 JUIN 2007

Rendez-vous incontournable de la saison, le Festival des Heures musicales fête cette année son 24^{ème} anniversaire avec une série de 6 concerts exceptionnels avec les plus grands interprètes du 18 mai au 22 juin.

Organisé par l'association Les Heures Musicales de Biot, ce festival est soutenu par la ville de Biot, le Conseil général et le Conseil régional.

Fidèle à ses habitudes, le festival maintient le cap d'une programmation exigeante et éclectique, proposée dans l'Église Sainte Marie Madeleine à l'acoustique étonnante. Il permet de retrouver des artistes qui ont touché son public lors des précédentes éditions et de faire découvrir de nouveaux talents.

C'est toujours avec grand soin et dynamisme que la directrice artistique Liliane Valsecchi vous a organisé un programme de qualité. La réservation se révèle indispensable pour des raisons de sécurité et de capacité des lieux. Une navette est assurée les soirs de concerts.

VENDREDI 18 MAI

Brigitte Engerer

- *Piano*

Daniel Mesguich

- *Récitant*

VENDREDI 25 MAI

Paul Badura-Skoda

- *Récital piano*

VENDREDI 1^{er} JUIN

« SOUL CONVERSATION »

Jean-Jacques Milteau

- *Harmonica*

Manu Galvin

- *Guitare*

Michael Robinson

- *Chant*

Ron Smith

- *Chant*

MERCREDI 6 JUIN

Renaud Capuçon

- *Violon*

Nicholas Angelich

- *Piano*

VENDREDI 15 JUIN

Demi Evans and the Hands

- *Chant*

Nicolas Noel

- *Claviers*

Frédéric Morisset

- *Guitares*

Joël Netry

- *Percussions*

VENDREDI 22 JUIN

Nelson Freire

- *Récital piano*

Sous le haut patronage de François-Xavier BOUCAND, Maire de Biot et de la Municipalité.

24^{ème} Festival des Heures Musicales de Biot

Concerts en l'Église de Biot à 21 heures

Vendredi 18 Mai
Brigitte ENGERER, piano
Daniel MESGUICH, récitant

Vendredi 25 Mai
Paul BADURA-SKODA, récital piano

Vendredi 1^{er} Juin
Jean Jacques MILTEAU, harmonica
Manu GALVIN, guitare
Michael ROBINSON, chant
Ron SMITH, chant

Mercredi 6 Juin
Renaud CAPUÇON, violon
Nicholas ANGELICH, piano

Vendredi 15 juin
Demi EVANS and the Hands, chant
Nicolas NOEL, claviers
Frédéric MORISSET, guitares
Joël NETRY, percussions

Vendredi 22 juin
Nelson FREIRE, récital Piano

Réservation à l'Office de Tourisme : 04 93 65 78 00

2007
Direction artistique
Liliane Valsecchi

CONSEIL GÉNÉRAL ALPES-MARITIMES BIOT Région PACA

Concerts à 21h - Église de Biot

Tarifs : 35 €, 30 €, 25 €, 15 €
(étudiants)

Concerts des 18 mai, 25 mai, 6 juin et 22 juin

Tarifs : 30 €, 25 €, 20 €, 15 €
(étudiants)

Concerts des 1^{er} juin et 15 juin

Réservations auprès de
l'Office de tourisme :
04 93 65 78 00

PATRIMOINE, HISTOIRE LOCALE, TRADITIONS

BIOT ET LE CINEMA

Le village est « pittoresque ». Il l'était tout autant il y a cinquante ans et cela n'avait pas échappé aux réalisateurs de films. Peut-être en raison de la proximité des célèbres studios de la Victorine à Nice, ou de notre maire-chanteur-acteur Lucien Muratore, plusieurs plans de films à succès furent tournés à Biot.



LE ROMAN D'UN TRICHEUR

Réalisé et joué par Sacha Guitry, ce film est sorti en salle le 19 septembre 1936 au cinéma Marignan à Paris. Les principaux interprètes sont Sacha Guitry, Jacqueline Delubac, Marguerite Moreno, Rosine Deréan, Pauline Carton, Fréhel, Elmire Vautier, Pierre Assy, Serge Grave, Henri Pfeiffer, Pierre Labry, Gaston Dupray, Roger Duchesne.

L'histoire : Le héros du film commence par voler six sous dans l'épicerie familiale. A cause de ce vol, il sera privé de champignons pendant le repas. Hélas, les champignons étaient mortels et les onze autres membres de sa famille meurent. A cause des champignons, il devient orphelin. Placé chez un oncle et une tante qui n'aspirent qu'à le dépouiller de son héritage,

l'orphelin est amené à s'enfuir et il devient groom dans un hôtel, puis croupier à Monaco. Son goût pour les femmes, son attraction pour la richesse, son absence de scrupules feront de lui un joueur, un tricheur joyeux, un homme sinon constamment heureux, en tous cas indépendant, autonome et vaillant.

Les critiques sont partagées au sujet de ce film curieux où Sacha Guitry parle seul plus de 90% du film, en voix off.

« ...je garde pour la fin l'étonnant tour de force accompli par Sacha Guitry dans *Le roman d'un tricheur*, film conçu et composé comme un film muet, avec des trouvailles techniques très jolies et fort bien mises en place, et cette nouveauté qui consiste à dérouler une action au passé et à la faire commenter d'une seule voix, l'incomparable voix de Sacha Guitry ». *Lucie Derain, La*

Cinématographie Française, 1936.

« *Le roman d'un tricheur*, qui s'avère nul, par la suite, est long à se déclencher. Quand on s'écoute parler avec une telle suffisance, on oublie vite son sujet. Le scénario se traîne donc péniblement, truffé ça et là de pauvres trucs périmés et des effets les plus grossiers. Pendant la maigre intrigue, la voix de M. Sacha Guitry joue tous les rôles. M. Sacha Guitry explique, commente et raconte tout. Il y a d'autres exhibitionnistes, moins dangereux, qui sont internés pour beaucoup moins que ça. » *Gaston Modot, Ciné Liberté, 1936.*

Biot : Le village natal du héros est Biot. L'épicerie familiale est située Place des Arcades. C'était l'épicerie de la famille Macagno dont beaucoup de Biotois se souviennent. La scène du repas de champignons a été tournée dans l'appartement attenant à l'épicerie. Le plan général du village est pris à partir des vignes qui étaient alors situées vers ce qui est maintenant Biot 3000. La scène de l'enterrement de l'hécatombe familiale est une descente des cercueils, portés par des figurants biotois, le long de la Calade des Tines. Sacha Guitry avait requis des Biotois volontaires.

FANDANGO

Film de 1949, en noir et blanc, réalisé par Emile-Edwin Reinert. Les acteurs sont Luis Mariano, Ludmilla Tcherina, Raymond Bussièrès et Annette Poivre. Le film doit son succès aux chansons signées Francis Lopez. "Fandango" offre à Mariano (son premier succès au cinéma) un rôle de jeune basque





amoureux d'une jolie fille du pays, doté d'une voix d'or et remarqué par un imprésario. Va-t-il choisir la gloire ou l'amour ? José refuse pour rester auprès de sa fiancée... Auparavant, il chantera toute une série de mélodies qui raviront les inconditionnels de Luis Mariano et les autres.

Biot : Plusieurs scènes importantes du film ont été tournées à Biot, au golf de la Bastide du Roy, d'autres séquences ont été prises à Falicon et Monte Carlo. On y voit Luis Mariano et Ludmilla Tcherina au balcon de l'auberge et dans certaines pièces de la maison. On reconnaît le petit pont qui enjambe la Brague, la tour de l'électricité et la jolie route qui mène à la Bastide du Roy, propriété du Prince de Polignac.

LES MISÉRABLES

Film réalisé par Raymond Bernard et sorti en 1934. Une partie du film a été tournée dans la région, comme les scènes de barricades filmées à Antibes. Les rues de Paris avaient été reconstituées pour l'occasion sur un terrain peu après le golf de Biot sur la route d'Antibes, on appelait ce lieu « Les Studios de Paris ». Les principaux acteurs sont Harry Baur



(Jean Valjean), Charles Vanel (Javert), Florelle (Fantine), Josseline Gael (Cosette), Jean Servais (Marius) et quelques Biotois ont figuré dans ce film, notamment Ange Ros, notre célèbre cordonnier qui avait alors une douzaine d'années.

Cette version demeure encore de nos jours une version de référence parmi les dizaines réalisées au cinéma et à la télévision. La première raison réside sans doute dans le fait que c'est probablement la plus longue (environ 4h30) et de ce fait plus fidèle aux foisonnements du roman. La deuxième raison est la qualité de l'interprétation, qui dépasse les modes et les générations. Ce film frappe, par ses choix artistiques. La lumière très contrastée, expressionniste, et les cadrages systématiquement obliques surprennent mais participent avec force au climat, à l'intensité dramatique.

Biot : une scène importante se situe dans le quartier des Clausonnes au lieu dit « la Tour de la Chèvre d'Or ». H. Baur (Jean Valjean) revient des galères à Toulon et se dirige vers les Basses Alpes, plus précisément à Digne. Il passe devant la Tour de la Chèvre d'Or et poursuit sa route devant les vignes. Les camions des machinistes et des preneurs de sons et d'image étaient stationnés derrière le monument. Josette Léone, alors propriétaire de cet endroit, se souvient très bien de ce tournage, qui a changé la tranquillité habituelle du lieu. J. Valjean poursuit sa route et il rencontre un berger et ses moutons (le berger de Biot) et lui demande : « Monsieur, où est la ville de Digne ». « Monsieur, vous l'avez devant vous » et il lui

montre Biot.

On peut voir les rues de Biot dans beaucoup d'autres films comme par exemple « La lumière d'en face » de Georges Lacombe avec Brigitte Bardot à ses débuts (décor la route de Valbonne, descente en camion conduit par Roger Pigault) tourné en 1955 et l'opérette « Sidonie Panache » avec Antonin Artaud dans la version filmée en 1934.

En 1957, des scènes du « Tripoteur » de Jack Pinoteau avec Darry Cowl et Béatrice Altariba sont tournés dans le décor de la Place des Arcades et de la descente des Migraniers.

Guite Leone, pour le Groupe Patrimoine

LES RENDEZ VOUS DE L'AMICALE BIOTOISE DES TRADITIONS

“ L'Amicale Biotoise des Traditions vous propose des manifestations toute l'année :

6 MAI
Pèlerinage de la Garoupe

2 ET 3 JUIN
XX^{ème} anniversaire de l'Amicale St Eloi

23 JUIN
Feu de la Saint Jean

18-19-20 AOÛT
Fête Patronale de la Saint Julien

16 SEPTEMBRE
Fête des vendanges

10 NOVEMBRE
Fête des châtaignes

24 DÉCEMBRE
Veillée de Noël



AREZZO : LE MYSTERE DE L'AMPHITHEATRE

“

L'existence d'un amphithéâtre romain à Antibes est une sorte d'énigme, car à côté des faibles preuves archéologiques, les vestiges étant sous la ville actuelle, il existe beaucoup de documents bibliographiques à partir du XVI^{ème} siècle.

Il est certain qu'il y avait un théâtre grâce à une stèle funéraire dédiée à l'enfant septentrion (1^{er} s. après). La stèle dit que ce jeune esclave dansa deux jours durant dans le théâtre romain et eut du succès. Et cet enfant en mourût d'épuisement ! ...

Quant à l'amphithéâtre de forme ellipsoïdale, il fut détruit pour le remploi des pierres ainsi que bien des monuments antiques.

Aussi, dans le cas d'Antibes, la recherche s'est appuyée alternativement sur de rares sondages effectués par exemple au collège Fersen ou des vestiges encore présents dans certaines cours intérieures du côté du boulevard Albert 1^{er} (des bases de colonnes) ou encore des gravures anciennes dont celles provenant de plans du génie militaire et plus anciennement de traces écrites concernant le siège (1592) que les troupes du duc de Savoie mirent devant la ville.

Ainsi on sait qu'il exista un mur des Romains sous la rue Fourmillière, près d'un monument itinéraire au croisement de la via Appia et de la via Julia.

Enfin, sur le plan cadastral napoléonien (1814), on voit nettement des arcs d'ellipse entre des parcelles dont les dimensions sont voisines de celles des arènes de Cimiez.

Les plus grands noms de l'archéologie gallo-romaine dans la région ont étudié la question, mais actuellement on ne peut aller plus loin que la patiente et exhaustive investigation de M. Foucras qui nous a présenté ses recherches au cours de la dernière conférence organisée par Arezzo.

Colette pour Arezzo



”

LA VIE DU MUSEE



“ SORTIE À NICE

Pour les Amis du Musée, février s'est terminé agréablement par une journée à Nice où 50 participants ont visité, le matin, l'étonnante chapelle de la Miséricorde, chef d'œuvre du baroque religieux. L'après-midi, ils ont pu suivre l'évolution de l'architecture niçoise du Moyen-Âge au XIX^e siècle. La ville ancienne, limitée en surface, s'est développée en hauteur. Ceux qui s'y promènent en levant les yeux découvrent les façades en pierre de maisons cossues mais étroites, surélevées de 2 ou 3 étages construits en matériaux moins nobles et plus légers. Découverte également d'églises aux façades destinées à être vues de près et aux clochers où seule la partie supérieure, qui n'est vue que de loin, présente une recherche esthétique.

WEEK-END « PORTES OUVERTES »

Mars a commencé sous de bons augures : les samedi 3 et dimanche 4, le musée ouvrait ses portes pour deux journées d'entrées libres. Cet

événement largement diffusé et commenté par la presse et la télévision a attiré plus de 500 visiteurs en deux après-midi. Pour étrangers, régionaux et Biotois, ce fut souvent une découverte. Des bénévoles compétents ont commenté les 3 pôles d'intérêt du musée : la partie historique au rez-de-chaussée, la partie céramique au 1^{er} étage, enfin la galerie de l'exposition « Fernand Léger à Biot-Céramiques », que nous espérons prolonger jusqu'au 1^{er} juillet.

Nous ne doutons pas que ce genre de manifestation fasse mieux connaître notre village, son musée, son patrimoine et notre association.

Musée d'Histoire et de
Céramique biotoises
9 rue saint sébastien.
Tél. 04 93 65 54 54

Fernand Léger à BIOT Céramiques

9 SEPTEMBRE
2006
30 JUN
2007

MUSÉE
D'HISTOIRE ET
DE CÉRAMIQUE
BIOTOISES

VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE

“

LE CARNAVAL COULEUR SAMBA

UN GRAND MERCI

- aux musiciens de « Sambati », qui ont mit le feu au village tout l'après-midi. Nous autres Biotois, on sait maintenant que la samba a une couleur, et que cette couleur c'est l'orange.

- aux associations de parents d'élèves des écoles du Village et du Moulin Neuf qui ont planché sur l'organisation et qui, le jour même, ont servi le goûter ou ont fait cagette. Ici ouvrons une parenthèse : « faire cagette » est une expression tout à fait récente. Entendue pour la première fois à Biot au début des années 2000, elle signifie « vendre des confetti dans la rue ». Sans doute s'agit-il d'une figure métonymique, eu égard aux contenants en plastique ou en bois léger dont sont munis les vendeurs.

- à Michèle Lucas et aux enfants de l'école Saint-Roch qui ont réalisé le plus beau char qu'on ait jamais vu dans les rues du village, plein d'animaux rigolos.

- aux enfants de l'école maternelle Saint-Roch pour la banderole blanche, aux enfants et aux animateurs de l'école Olivari pour la banderole verte.

- à la ville de Biot, tous services confondus : les techniques, la voirie, la culture, la jeunesse, la police municipale et la communication.

- à Florence pour le paillassou, à la ferme « chez Pierrette » pour la paille, au bar de la Poste et du Piccolo pour le coup offert aux musiciens, aux Moustiquaires pour les airs d'accordéon, à Mme Giraud pour son balcon, aux mamans pour les gâteaux et les boissons, aux papas pour le coup de main, à tout le monde pour les déguisements et la bonne humeur. ”



JOURNEE ITALIENNE DANS LES CANTINES

Le jeudi 22 février dernier, un menu aux couleurs de l'Italie était proposé à nos petits biotois. Pour ce jour très spécial, les enfants avaient invité des représentants de la Mairie. Depuis le mois de janvier, pendant le temps de la restauration scolaire, les enfants de toutes les écoles de la commune

ont pu s'imprégner de la culture Italienne au travers de diverses activités (boîtes à bijoux, magnets, cadres,...).

Pour l'occasion, les réfectoires étaient ornés de masques vénitiens, de fresques picturales...

Les enfants de l'école Olivari, quant à eux, ont présenté un

spectacle original mêlant scénettes de théâtre, chorale et chorégraphie de jazz sur des airs de musique italienne. Cette représentation a enchanté aussi bien les petits que les grands. Merci à tous les enfants et à l'équipe d'animation.



VIDE - GRENIERS DU 27 MAI 2007

Le vide-greniers organisé par les Associations des Parents d'Elèves des écoles du Village et du Moulin Neuf aura lieu le dimanche 27 mai sur le parking de la Fontanette (près du centre culturel).

POUR VOS INSCRIPTIONS, NOUS VOUS ACCUEILLERONS :

- les jeudi 26 et vendredi 27 avril de 18h à 20h
- le lundi 14 mai de 18h à 20h dans la salle des Associations
- Espace Vernante à côté de la mairie

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR :

- D'une photocopie de pièce d'identité
- D'un justificatif de domicile et
- D'un moyen de règlement.

Attention, si tous ces documents n'étaient pas fournis nous ne pourrions confirmer votre inscription.

Pour tous renseignements
dès 19h30 au 06.16.83.64.57
ou 06.22.14.48.43





Même s'il est contesté par la commune et ouvert jusqu'au 13 avril à vos suggestions, le PPRIF actuel est applicable. Si, à l'issue de l'enquête publique, certaines consignes et obligations venaient à être définitivement modifiées, vous en seriez informés dans un prochain *Biot Infos*.

DEBROUSSAILLEMENT :

UNE OBLIGATION LEGALE, UN GESTE VITAL !

En ce début de printemps déjà chaud et sec, il est grand temps de prévoir l'été et ses risques de sécheresse et d'incendies.

À travers ce nouveau dossier, il est important de revoir ensemble nos devoirs et nos obligations dans ce domaine.

Ce qui a changé par rapport aux années précédentes, c'est bien évidemment la mise en application anticipée du Plan de Prévention des Risques d'Incendies et Feux de forêts ou PPRIF sur notre commune et sa nouvelle réglementation.

Bien que ce plan ne soit pas accepté en l'état par la commune, nous ne pouvons pas l'ignorer notamment en ce qui concerne le débroussaillage.

La commune, comme elle le fait maintenant depuis plusieurs années, va cette fois encore débroussailler l'ensemble de ses parcelles et solliciter le conseil général pour l'entretien des parcelles dont il a la gestion. Nous allons également continuer notre effort d'information auprès des propriétaires dont les terrains nécessitent un meilleur entretien.

Dans cette période où vous êtes nombreux à vous interroger sur le PPRIF et ses conséquences pour notre commune, notre service environnement est à votre disposition pour tenter de répondre à vos questions.

C'est ensemble que nous devons travailler à notre sécurité.

*La Première Adjointe
déléguée à l'environnement.*

Biot possède un patrimoine naturel exceptionnel qui couvre plus de 70 % du territoire communal, soit environ 1 100 hectares. La plupart des zones naturelles sont privées, la commune étant propriétaire de 300 hectares.

Cependant, une partie des zones naturelles est gérée par le Conseil général (77 hectares dont, notamment, le Parc départemental de la Brague) qui en assure l'entretien. Le domaine des Aspres, terrain privé mais classé par arrêté préfectoral de Biotope, est géré par un comité de suivi regroupant les services de l'État, de la commune et les associations locales.

La prise en charge du débroussaillage est à la charge des propriétaires quels qu'ils soient.

Des textes fixent les responsabilités de chacun en matière de débroussaillage, afin d'éviter les problèmes de voisinage.

DÉBROUSSAILLER, UNE OBLIGATION QUI VOUS CONCERNE

Dans notre pays le problème des feux de forêt est déjà ancien et les premiers textes de loi concernant la protection de la forêt contre les incendies en France remontent à 1322. Aujourd'hui, le débroussaillage est encadré par un contexte juridique précis.

Loi d'Orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 : article 33 repris au Code Forestier à l'article L321-5-3 et confirmé par l'arrêté préfectoral n° 2002-343 du 19/06/2002. (Loi n° 92-613 du 6 juillet 1992 art. 1 Journal Officiel du 7 juillet 1992) (Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 art. 33 V Journal Officiel du 11 juillet 2001)

Pour l'application du présent titre, on entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux, en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités d'application du présent article en tenant compte des particularités de chaque massif.

L'ARTICLE 15 DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2002-343 DU 19/06/2002

Afin de tenir compte du contexte local, cette définition est complétée dans le département des Alpes-Maritimes comme suit :

La notion de broussaille recouvre l'ensemble des végétaux herbacés ou ligneux (bruyère, cistes, filarias, myrtes, mimosas, lentisques, calycotomes ...) à l'exception :

- des essences feuillues ou résineuses, quelle que soit leur taille, si elles sont normalement susceptibles de devenir des arbres de hauteur (pins, chênes, genévriers, aulnes, arbousiers, eucalyptus, ostrya ...)
- de toutes les essences agricoles ou d'agrément, régulièrement entretenues.

Les végétaux ou morceaux de végétaux morts, desséchés ou dépérissants, de quelques origines que ce soit (végétation naturelle, agricole ou d'agrément) doivent être éliminés.

Dans les peuplements présentant une densité excessive, la distance entre les arbres devra être d'au moins 3 mètres ; elle sera maintenue par la taille et l'élagage des premiers feuillages des arbres à une distance de trois mètres en tous points des constructions.

L'élagage prévu des branches basses des arbres ou arbustes subsistants doit porter sur la moitié de la tige pour le sujet de moins de 4 mètres et sur 2 mètres de haut pour les autres.

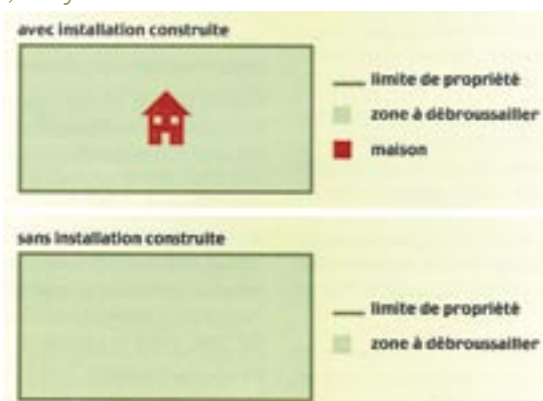
Le débroussaillage inclut nécessairement, par ailleurs, l'élimination des rémanents (branche, feuillage...) qui doivent être, soit évacués, soit

broyés, soit incinérés dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Le maintien en l'état débroussaillé consiste à débroussailler à nouveau dès que la végétation dense dépasse 0,5 m de hauteur par rapport au sol.

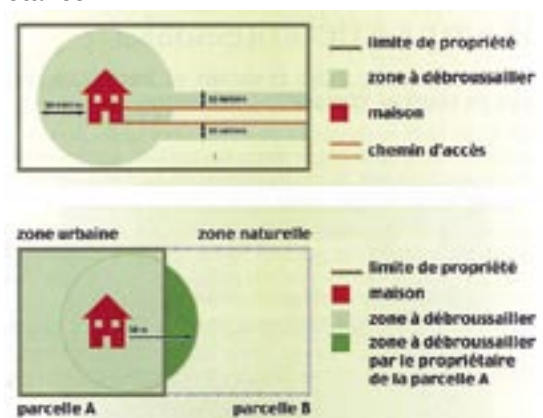
OU DÉBROUSSAILLER ? QUI EST CONCERNÉ ?

4 CAS PEUVENT SE PRÉSENTER :



Cas n°1 : votre propriété est située en zone urbaine.

Vous avez l'obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans installation construite. Cette obligation est portée également aux ZAC, lotissements, terrains de camping. (Article L322-3 du Code Forestier et article 16 de l'Arrêté Préfectoral du 19/06/2002).



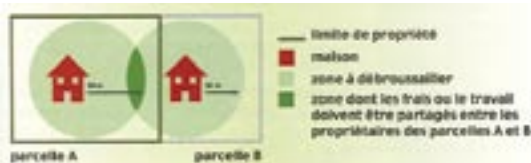
Cas n°2 : votre propriété est située en zone naturelle.

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans

tenir compte des limites de votre propriété :

- aux abords des constructions sur une profondeur de 50 m. au minimum en fonction du classement provisoire du terrain au PPRIF.
- de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments, sur une largeur de 10 m.

(Art L322-3 du Code Forestier et Article 16 de l'Arrêté Préfectoral du 19/06/2002).



Cas n°3 : votre propriété est située en limite de zone urbaine et zone naturelle

Art L322-3-1 et R322-6 du Code Forestier et l'Art 16 de l'Arrêté Préfectoral du 19/06/2002.

Article L322-3-1 :

Lorsque les travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé doivent, en application des articles L. 322-1 et L. 322-3, s'étendre au-delà des limites de la propriété concernée, les propriétaires ou les occupants du ou des fonds voisins compris dans le périmètre soumis à une obligation de débroussaillage qui n'exécuteraient pas eux-mêmes ces travaux ne peuvent s'opposer à leur réalisation par celui qui en a la charge.

Article R322-6 :

Lorsque les travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé doivent, en application du premier alinéa et, le cas échéant, du 1^o du dernier alinéa de l'article L. 322-3, s'étendre au-delà des limites de la propriété dont il a la disposition, celui qui a la charge des travaux en application du deuxième alinéa dudit article doit prendre les dispositions suivantes à l'égard du propriétaire et de l'occupant du fonds voisin :

- 1) les informer des obligations qui sont faites par les dispositions susmentionnées ;
- 2) leur indiquer que ces travaux



peuvent être exécutés soit par le propriétaire ou l'occupant, soit par celui qui en a la charge en application du deuxième alinéa de l'article L. 322-3, et en toute hypothèse aux frais de ce dernier ;

- 3) leur demander, si le propriétaire ou l'occupant n'entend pas exécuter les travaux lui-même, l'autorisation de pénétrer, à cette fin, sur le fonds en cause.



Cas n°4 : partage entre voisins de la zone à débroussailler en zone non urbaine.

Si votre voisin est soumis à une obligation de débroussaillage autour de son habitation, le travail ou les frais concernant la partie commune peuvent être partagés.

Si vous pensez que votre situation n'est pas représentée par les cas évoqués précédemment, vous pouvez contacter le service environnement au 04 93 65 12 21

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

DÉBROUSSAILLER, C'EST D'ABORD SE PROTÉGER, PROTÉGER SA MAISON, SON JARDIN, SES BIENS

Un feu de forêt ou de maquis prend naissance au sol dans les herbes sèches et s'étend de proche en proche aux buissons, aux branches basses et à la cime des arbres. Sa propagation est d'autant plus violente que les végétaux sont abondants, secs et le vent fort. Si le terrain est bien débroussaillé, le feu passera sans occasionner de grands dommages. C'est pourquoi le but du débroussaillage est de créer une discontinuité du couvert végétal destinée à diminuer l'intensité du feu et à réduire les dommages à vos biens.

DÉBROUSSAILLER, C'EST AUSSI PROTÉGER LE MILIEU NATUREL ET FACILITER L'INTERVENTION DES POMPIERS qui ne seront jamais assez nombreux pour défendre individuellement toutes les constructions.

COMMENT DEBROUSSAILER ?

ÉLIMINEZ OU COUPEZ...

... tous les morts-bois et broussailles, lorsqu'ils présentent une forme compacte et dense. Vous le ferez systématiquement avec ceux qui sont morts ou secs, mais également pour ceux qui, même verts, sont très inflammables (bruyère, genêt, romarin, genévrier, thym, lavande, ronces, fougère, chêne kermès, chêne vert, buis, ajonc, etc.).

Tous les petits arbustes dominés par les grands arbres, les herbes vertes ou sèches, tous les arbres dépérissant et ceux dont les branches sont à moins de 5 mètres des murs ou du toit de votre habitation (distance conseillée).

ÉLAGUEZ...

... toutes les branches basses des arbres et ce sur la moitié de leur hauteur jusqu'à au moins 2 mètres.

ESPACEZ

Soyez vigilant autour de votre habitation, constituez une zone de haute protection. Espacez les arbres et arbustes de 5 mètres entre eux (distance conseillée par le dernier arrêté préfectoral du 22 juillet 2002).

DÉBARRASSEZ-VOUS DES VÉGÉTAUX COUPÉS...

... en les incinérant tout en respectant la réglementation sur l'emploi du feu (ne pas brûler du 1^{er} juillet au 30 septembre et en période de risques exceptionnels, en fonction de l'arrêté préfectoral annuel d'interdiction de brûler), en les broyant avec un matériel adapté, en les évacuant dans une déchetterie (renseignez-vous auprès de la mairie), ou en les compostant : regroupez, broyez ou coupez grossièrement puis entassez-les avec vos autres déchets organiques (feuilles, tontes, herbes, fermentescibles...) et arrosez de temps en temps : vous obtiendrez un très bon fertilisant pour votre jardin.

ENTRETIENEZ LA ZONE DÉBROUSSAILLÉE

Un entretien annuel garantira le



maintien en conformité de la zone débroussaillée ne nécessitant qu'un travail moins important que le premier débroussaillage.

CONSEILS

- faites appel à une entreprise compétente et déclarée. Le coût du mètre carré varie fortement avec les conditions du terrain et les végétaux à éliminer.
- réalisez vous-même les travaux en respectant les consignes de sécurité (tenue appropriée, pas d'autre personne dans le rayon de travail, respect de la réglementation en matière d'incinération).

ET SI JE NE FAIS RIEN ?

En premier lieu, je risque la sanction du feu.

SANCTIONS LÉGALES :

Amende de 4^e et 5^e classes selon le cas (art. R 322-5 alinéa 5 du code forestier) et arrêté préfectoral.

Article L 322-9-2 du Code forestier

Les propriétaires qui n'ont pas procédé aux travaux prescrits à l'expiration du délai fixé sont passibles d'une amende qui ne peut excéder 30 € par mètre carré soumis à l'obligation de débroussaillage. Les personnes morales déclarées responsables dans ce cas de figure

voient leur taux d'amende quintuplé par rapport aux personnes physiques.

EXÉCUTION D'OFFICE :

La loi autorise la commune ou l'État à exécuter d'office les travaux (article L 322-4 du Code Forestier) aux frais de la personne soumise à l'obligation (émission d'un titre de perception à l'encontre de l'intéressé).

Si l'enquête administrative et judiciaire établit qu'un incendie a pris naissance et s'est développé dans la végétation située aux abords non débroussaillés d'une construction ou d'un chantier, celui dont la négligence est constatée peut se trouver tenu d'indemniser le préjudice subi par les tiers.

Contrôle

La loi confère au maire la possibilité de faire contrôler, par des agents commissionnés à cet effet et assermentés, l'exécution des obligations.

Ces agents ont, du fait de l'art. L322-12 du code forestier, accès aux propriétés privées, à l'exclusion des locaux domiciliaires et de leurs dépendances bâties, aux seules fins de constater, le cas échéant, la nécessité de mettre en oeuvre les pouvoirs d'exécution d'office prévus à l'art.L322-4 du code forestier.

DÉBROUSSAILLER, MODE D'EMPLOI

POURQUOI ?

UN GESTE VITAL, UNE OBLIGATION LÉGALE
DÉBROUSSAILLER, C'EST D'ABORD SE PROTÉGER, PROTÉGER SA MAISON,
SON JARDIN, SES BIENS

Le but du débroussaillage est de créer une discontinuité du couvert végétal destinée à diminuer l'intensité du feu et à réduire les dommages à vos biens.

DÉBROUSSAILLER, C'EST AUSSI PROTÉGER LE MILIEU NATUREL ET FACILITER L'INTERVENTION DES POMPIERS

LE DÉBROUSSAILLEMENT SÉLECTIF, INTELLIGEMMENT CONDUIT, CRÉE UN CADRE DE VIE ADAPTÉ ET AGRÉABLE. En plus de votre sécurité, c'est votre chance de sauvegarder un îlot de verdure après passage de l'incendie.

OÙ ?

Le Code forestier institue une OBLIGATION DE DÉBROUSSAILLEMENT ET DE MAINTIEN À L'ÉTAT DÉBROUSSAILLÉ dont l'étendue diffère selon la nature des biens (constructions, terrains bâtis ou non, terrain de campings ...) et le plan local d'urbanisme (PLU) ou la carte communale existants sur la zone.

QUI ?

LES PERSONNES SOUMISES À L'OBLIGATION : la loi désigne le propriétaire et ses ayant-droit (article L.322-3, 2e § du Code Forestier). Le décret n°2002-679 du 29 avril 2002 indique effectivement que le propriétaire ou l'occupant sont soumis à l'obligation de débroussailler. Comme il s'agit d'actes d'entretien courants, c'est à celui qui occupe les lieux qu'il appartient d'effectuer ou de faire effectuer les travaux, que celui-ci soit propriétaire, locataire non saisonnier ou usufruitier. Ainsi, la responsabilité directe de la personne, eu égard à sa propre sécurité, est-elle engagée.

QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Il est préférable d'anticiper le débroussaillage de son terrain AVANT LA PÉRIODE ROUGE FIXÉE PAR LE PRÉFET (GÉNÉRALEMENT DU 1ER JUIN AU 15 OCTOBRE). Cependant, légalement, L'ÉTAT DÉBROUSSAILLÉ DU TERRAIN DOIT ÊTRE MAINTENU TOUTE L'ANNÉE.

COMMENT ?

ÉLIMINER ET COUPER les végétaux morts ou très secs.

ÉLAGUER LES BRANCHES BASSES DES ARBRES et ce, sur la moitié de leur hauteur jusqu'à au moins 2 mètres.

ESPACER LES ARBRES ET ARBUSTES SITUÉS DANS LA ZONE À DÉBROUSSAILLER : feuillages non jointifs, surtout aux abords des installations et élimination des petits arbustes et jeunes arbres situés sous les grands arbres qui propagent le feu vers la cime de ces derniers.

SE DÉBARRASSER DES VÉGÉTAUX COUPÉS par incinération en respectant la réglementation sur l'emploi du feu (ne pas brûler du 1er juillet au 30 septembre et en période de risques exceptionnels en fonction de l'arrêté préfectoral annuel d'interdiction de brûler) ou par évacuation dans une décharge.

ENTRETIENIR LA ZONE DÉBROUSSAILLÉE : un entretien annuel garantira le maintien en conformité de la zone débroussaillée ne nécessitant qu'un travail moins important que le premier débroussaillage.

CONSEILS

- faire appel à une entreprise compétente et déclarée (se renseigner en mairie ou à la DDAF). Le coût du mètre carré varie fortement avec les conditions du terrain et les végétaux à éliminer ;
- réaliser soi même les travaux en respectant les consignes de sécurité (tenue appropriée, pas d'autre personne dans le rayon de travail, respect de la réglementation en matière d'incinération).

NUMÉROS UTILES

DDAF : 04 93 18 46 00
Police municipale : 04 93 65 06 66
Déchetteries Valbonne : 04 93 12 35 60
Déchetteries Antibes : 04 92 91 92 99
Pour tout renseignement,
contactez le service environnement au 04 93 65 12 21

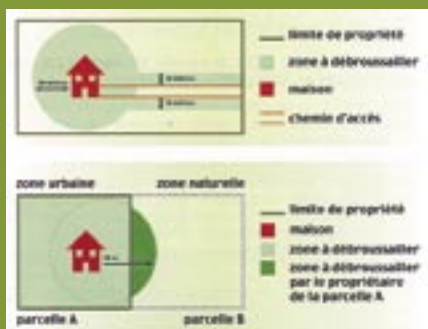
ONF : 04 93 18 51 51
Pompiers : 04 93 65 17 18

RAPPEL DES DIFFÉRENTES SITUATIONS

CAS N°1 :
VOTRE PROPRIÉTÉ EST SITUÉE EN ZONE URBAINE



CAS N°2 :
VOTRE PROPRIÉTÉ EST SITUÉE EN ZONE NATURELLE



CAS N°3 :
VOTRE PROPRIÉTÉ EST SITUÉE EN LIMITE DE ZONE URBAINE
ET ZONE NATURELLE



CAS N°4 :
PARTAGE ENTRE VOISINS DE LA ZONE À DÉBROUSSAILLER
EN ZONE NON URBAINE



DÉBROUSSAILLER, MODE D'EMPLOI

PPRIF

Un expert mandaté par la commune, apte à conseiller les Biotois concernés par le PPRIF, recevra pour les dernières fois dans les locaux des Services Techniques de la ville (700, avenue du Jeu de la Baume), le 6 avril toute la journée et le 11 avril l'après-midi.

Pour prendre rendez-vous, contactez les Services Techniques au 04.93.65.12.21.

Rappelons par ailleurs que, dans le cadre de l'enquête publique qui se tient jusqu'au 13 avril prochain*, le commissaire enquêteur nommé par le préfet assurera des permanences les 4 et 13 avril de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.

*Vous pouvez déposer vos remarques en mairie de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h sauf samedis, dimanches et jours fériés.

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, TRANSPORTS

VENEZ DÉCOUVRIR LES RICHESSES NATURELLES DES PARCS DÉPARTEMENTAUX

“ Depuis l'année 2000, le partenariat avec différentes associations a permis la mise en oeuvre d'actions d'éducation à l'environnement sur les parcs naturels départementaux. Le programme permet à tous les publics de découvrir les richesses naturelles de notre environnement. Cette action de valorisation des parcs départementaux s'articule autour de trois axes : la citoyenneté, l'éducation à l'environnement et la culture scientifique centrée sur le patrimoine.

Atelier : 10h-13h30
Sortie : 14h30-16h30

PARC DE LA BRAGUE

MERCREDI 4 AVRIL

Réglementation pêche en eau douce

Rendez-vous au pont des Tamarins

Animation encadrée par la Fédération des Alpes-Maritimes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 04 93 72 06 04.

PARC DE LA VALMASQUE

MERCREDI 11 AVRIL

Les oiseaux d'eau

Rendez-vous observatoire ornithologique

PARC DE VAUGRENIER

MERCREDI 18 AVRIL

Les oiseaux d'eau

Rendez-vous observatoire ornithologique

Renseignements : 04 94 12 79 52

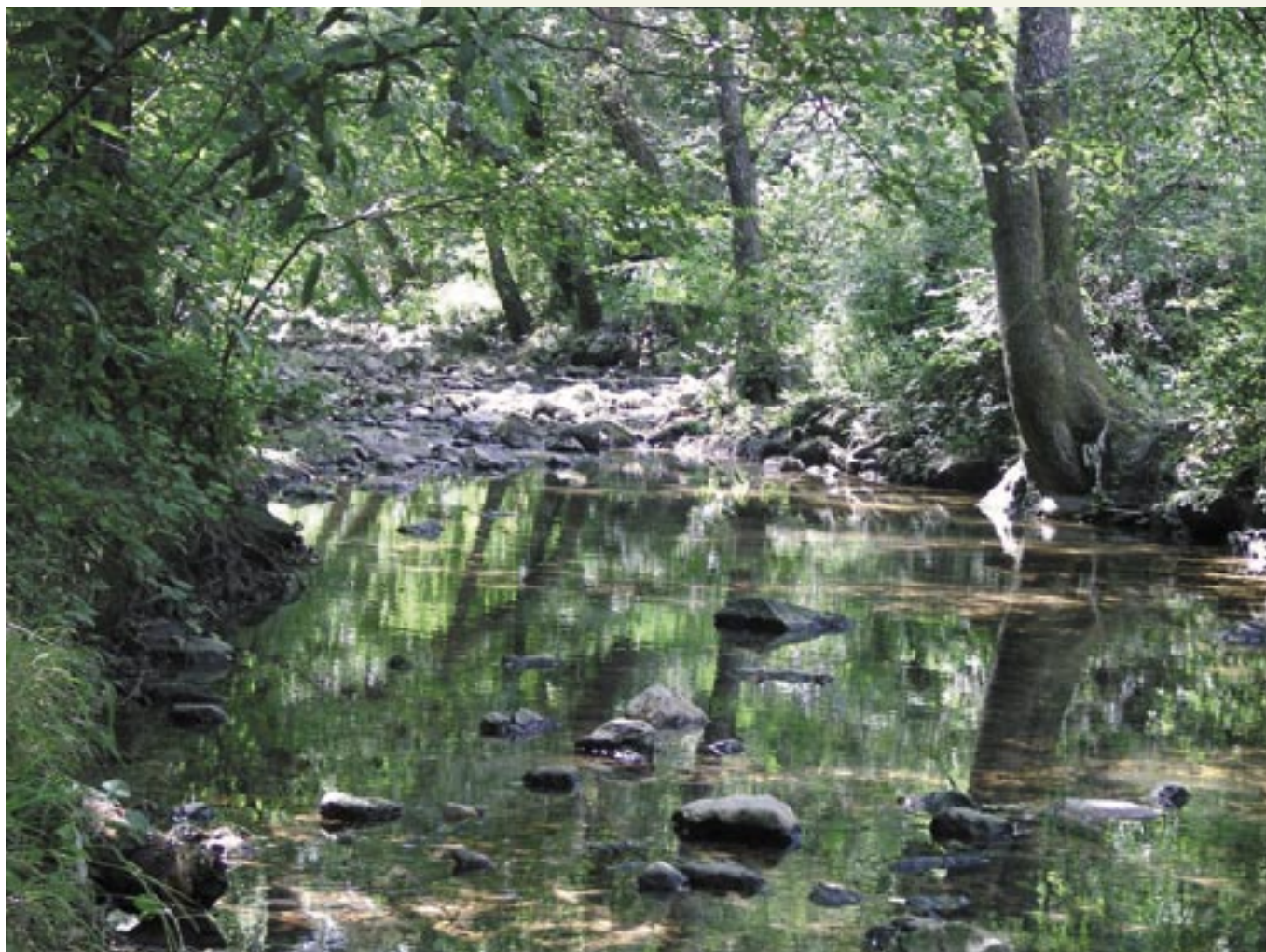
Ligue de protection des oiseaux

<http://paca.lpo.fr>

L'association est autorisée à annuler l'animation.

En cas de météo défavorable, appelez le 06 70 70 00 15 pour savoir si l'animation est maintenue.

”



VIE DES QUARTIERS, VIE DU VILLAGE

LA POTERIE PROVENÇALE ET LA VERRERIE DE BIOT OBTIENNENT LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT »

Ce label, créé par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie en 2005, permet de distinguer les entreprises possédant un patrimoine économique composé d'un savoir-faire rare, renommé ou ancestral. Cette reconnaissance incite en outre les entreprises à innover et à conforter leur croissance. Le label leur apporte des aides fiscales, une visibilité et un accompagnement.

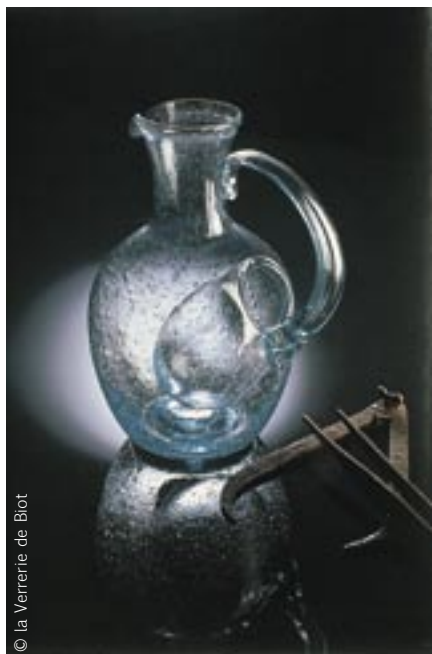
C'est à Paris, au Grand Palais, le 15 mars dernier, que René Augé-Laribé, gérant de la Poterie Provençale et Anne Lechaczynski Présidente de La Verrerie de Biot ont reçu des mains du ministre Renaud Dutreil ce prestigieux label. Une grande satisfaction pour ces deux entreprises familiales et une grande fierté pour notre commune dont les savoir-faire pour le travail du verre et de la terre notamment, sont reconnus internationalement. Sur les 15 dossiers présentés pour notre département, c'est donc deux entreprises biotoises qui ont retenu toute l'attention du secrétariat de la Commission Nationale des

Entreprises du Patrimoine Vivant avant d'obtenir la validation du ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales.

La Poterie Provençale est l'une des premières du département à être labellisée. Grâce à sa renommée et à son savoir-faire légitimé par 87 ans d'existence, elle côtoie dans ce club fermé des noms tels que Baccarat pour la cristallerie, Chaumet ou Van Cleef & Arpels pour la joaillerie, Dior, Guerlain, Hermes, Dalloyau (traiteur), Givenchy, Louis Vuitton ...

Forte d'un savoir-faire unique, « le verre bullé », la Verrerie de Biot a su tout au long de ses 50 ans développer avec dynamisme cette entreprise familiale devenue aujourd'hui l'un des fers de lance du savoir-faire autour du travail du verre.

Une belle reconnaissance nationale pour ces deux entreprises qui fondent l'identité du patrimoine artisanal et culturel de notre commune !



© la Verrerie de Biot



SAPEURS-POMPIERS DE BIOT : les gros bras donnent un coup de pouce !

Maurice Contet, horticulteur à la retraite, est installé à Biot depuis plus de 40 ans. Il a construit 5 000 m² de serres où il cultivait ses fleurs. L'an dernier déjà et il y a quelques semaines encore, une partie de ses serres a été vandalisée et plusieurs vitres ont été brisées par « des jeunes ». Maurice et sa fille ont été très peinés de ces actes stupides et gratuits. Le 10 mars dernier, les Contet ont pu se réconcilier avec la jeunesse. Leur histoire a couru dans leur quartier, puis dans la commune. C'est ainsi que les membres de l'association départementale de sécurité civile 06, basée à Valbonne, qui compte dans ses rangs des jeunes sapeurs-pompiers de Biot, en ont eu vent. Ces bénévoles, pour la plupart mineurs, sont venus les aider, spontanément, à ramasser les nombreux bris de verre.

La famille Contet, très touchée par l'acte généreux de cette jeunesse « aux qualités nobles », tenait à renouveler toute sa gratitude aux sapeurs-pompiers.

LE LABEL « entreprises du Patrimoine Vivant » vise 3 objectifs principaux :

- valoriser les entreprises fondatrices de l'identité économique et culturelle française, faciliter leur médiatisation à l'échelle nationale et internationale et éviter ainsi la disparition des plus fragiles d'entre elles
- inciter ces entreprises à innover et créer un marché international pour leurs produits ou prestations
- conforter leur croissance, permettre le développement des emplois et donc la transmission des savoir-faire et des entreprises



CONTACTS :
tekielski@yahoo.fr
06 03 94 73 80

Christian Tekielski
Conseiller Municipal (UMP)

Il ne faut pas confondre user et abuser. En effet lorsqu'une commune use de son droit de préemption pour acquérir des réserves foncières ou des bâtiments afin d'y réaliser des projets d'intérêt public dans la mesure de ses moyens, cela se comprend facilement.

Mais lorsqu'une équipe municipale abuse de ce droit à l'encontre de particuliers voulant s'installer dans le centre du village, pour y créer un atelier d'artistes, cela devient inacceptable.

Il est inadmissible que l'on empêche des artistes ou artisans d'acheter des locaux sur notre commune, lorsque ceux-ci veulent s'y installer.

Surtout en utilisant comme motif de préemption de réserver ces locaux pour créer des galeries d'artistes !

J'ai contesté vivement cette méthode et cette décision au dernier Conseil Municipal, considérant que l'on faisait un procès d'intention à ces artistes. Je considère ces pratiques comme une atteinte à la Liberté d'entreprendre et au droit à la propriété. Et cela ressemble fort à des méthodes totalitaires. Et ce n'est pas de cette manière que l'on arrivera à redonner une dynamique à notre village !

L'opposition rappelle à la majorité que c'est avec l'argent des contribuables que ces acquisitions se font, et qu'il faudra bien un jour rendre compte de la nécessité de ces dépenses.

L'opposition mettra tout en œuvre pour empêcher ces abus.

CHACOK SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE...

Un partenariat avec le lycée des Coteaux de Cannes

En marge du 1^{er} Festival des Métiers d'Art de Biot « Couleurs CHACOK » qui se déroulera le 24 juin prochain à Biot, CHACOK, maison de prêt-à-porter féminin haut de gamme, initie une collaboration à dimension pédagogique et professionnalisante avec le lycée des Coteaux de Cannes. Labellisé « Lycée des métiers de la mode et du costume de spectacle », il offre des formations pointues dans le domaine de la couture, de la création de vêtements sur mesure, de techniques d'habillage et de costumes de scène.

Encadrés tout au long de cette collaboration par Gabriella Foresto, Directrice du Bureau d'Etudes de la société CHACOK, et par les enseignants du lycée, les étudiants sont invités à explorer la problématique du dialogue nord / sud en mettant symboliquement en relation, à travers une création vestimentaire, toutes les cultures situées le long de ce méridien.

Gabriella Foresto interviendra le 15 mars au Lycée des Coteaux afin de guider les étudiants dans leur réflexion et leur fournir les matières premières nécessaires à la réalisation de leur modèle.

C'est un véritable challenge pour les étudiants qui seront jugés par les professionnels aguerris de la société CHACOK. A la suite du défilé organisé le 11 mai prochain par le lycée des Coteaux au Théâtre de la Licorne à Cannes La Bocca, les différents modèles seront soumis au Jury CHACOK.

Le modèle le plus méritant fera l'objet d'une exposition publique et d'une remise de prix lors du 1^{er} Festival des Métiers d'Art de Biot « Couleurs CHACOK ».

Ce rapprochement Entreprise/ Formation, exclusivement basé sur la créativité et le dépassement de ses propres limites artistiques, permet d'immerger et d'impliquer

les étudiants dans une situation professionnelle et de générer des échanges.

En effet, cette collaboration avec les professionnels de la société CHACOK a pour objectifs de faire bénéficier les étudiants de leurs connaissances techniques, des contraintes du marché mais également de leur ouvrir de nouvelles perspectives nécessaires à leur entrée sur le marché du travail.

Le 1^{er} Festival des Métiers d'Art de BIOT « Couleurs CHACOK ».

La ville de BIOT, ses associations de commerçants et artisans et la société CHACOK initient un concept totalement inédit : mettre en scène les métiers d'art Biotois dans un univers tout aussi artistique que celui de la mode.

Le 1^{er} Festival des Métiers d'Art sera donc ... couleurs CHACOK.

« Parer » le centre historique de BIOT aux couleurs CHACOK : c'est le challenge « fou » qu'ils relèveront tous ensemble le 4 juin 2007.



SPORTS

VIS TA MINE A RENCONTRE LES KIDS

“ Nous avons rencontré Guénaelle Esposito, éducatrice sportive dans notre association, et nous lui avons demandé des nouvelles de la section des Funky Kid, créée depuis cette rentrée 2006/2007.

Afin d'en savoir plus sur cette activité, elle a bien voulu répondre à nos questions et nous la remercions.

Tout d'abord qu'est donc le « Funky Kid » ?

C'est un cours de danse où les enfants évoluent sur des danses actuelles (hip-hop, jazz ...). L'objectif est de s'amuser tout en pratiquant une activité physique, mais aussi de s'exprimer avec son corps sur différents rythmes.

A qui s'adresse t-il ?

A tous les enfants de 7 à 11 ans, y compris ceux qui n'ont jamais pratiqué de danse.

Est-ce réservé aux filles ?

Non, au contraire. Nous attendons avec impatience l'arrivée des garçons ...

Faut-il un équipement particulier ?

Une tenue ample et confortable suffit.

A ce jour, combien avez-vous de licenciés et avez-vous constaté déjà quelques progrès ?

Nous avons 12 enfants inscrits actuellement.

A l'issue de ces 6 mois, les progrès sont déjà visibles, surtout au niveau de la coordination et du rapport musique/mouvement. Nous avons déjà donné un petit spectacle le mercredi 21 février devant les papas, mamans et les membres de la famille, enchantés de les voir évoluer ensemble.

Pensez-vous développer le projet avec un autre cours à la prochaine saison ? Et à combien limitez-vous le nombre d'inscrits par cours ?

Pour la prochaine saison, nous aimerions créer des créneaux

après l'école afin de permettre aux enfants de se reposer le mercredi matin. Nous étudierons avec la Mairie les possibilités d'accès aux salles. Pour des raisons de qualité et de sécurité, nous limiterons les cours à 18 enfants avec un groupe débutant et un groupe intermédiaire.

Enfin, que faut-il faire pour s'inscrire ?

Vous pouvez me contacter par téléphone au 06 15 06 42 73 ou par mail guenaelle2@hotmail.com. Vous pouvez aussi nous rendre visite pendant l'heure de cours, dans la salle du Moulin-Neuf le mercredi, de 9h à 10h (sauf pendant les vacances scolaires).

En conclusion, on peut dire que Vis Ta Mine est une association qui, comme Tintin, s'adresse aux gens de 7 à 77 ans.

Vous pouvez mieux nous connaître en visitant notre blog : <http://vis-ta-mine.skyblog.com>

Solange Clément

”



US BIOT FOOTBALL : OBJECTIF BEZIERS

“ L'équipe Seniors est en position de relégation et seul un miracle pourrait sauver notre équipe fanion. Malgré un travail important aux entraînements et une bonne volonté en match, nos Seniors ont bien du mal dans un championnat difficile.

Les Seniors 2 sont aussi en difficulté. Mais depuis quelques matchs, on sent la volonté de réagir et les résultats sont prometteurs. S'ils sont aussi sérieux qu'en ce moment, ils pourront éviter la descente pour l'année prochaine.

Nos féminines font un bon parcours et se sont qualifiées pour les quarts de finale de la Coupe de la Côte d'Azur.

Nos 18 ans sont bien placés et on peut espérer encore de meilleurs résultats d'ici la fin du championnat. En Coupe de la Côte d'Azur,

ils ont été éliminés en 8^e de finale avec les honneurs, 2 à 1, face à une équipe qui joue en Pré-excellence soit 4 divisions au dessus d'eux. Quand d'autres clubs ont des difficultés avec les 18 ans, nous ne pouvons que louer la mentalité et le sérieux du groupe.

Satisfaction, aussi, avec nos 15 ans qui sont bien placés dans leur championnat et qui sont toujours en lice en Coupe de la Côte d'Azur : ils sont qualifiés pour les quarts de finales. L'US Biot continue à faire honneur dans cette coupe.

Pour cette fin de saison, nos deux prochains challenges sont la réussite de notre tournoi de l'Ascension et le déplacement à Béziers.

Pour la première fois, l'US Biot se déplacera en nombre pour le tournoi de Pâques à Béziers. 100 joueurs de toutes les catégories, et

50 adultes (éducateurs et parents) seront du voyage. Pour ce faire, le club affrètera 3 cars de tourisme.

L'hébergement aura lieu dans un camping. Pour cette première, nous souhaitons faire un bon tournoi et que ces trois jours se passent dans la bonne humeur et la convivialité. Comme de tradition, nous accueillerons les plus jeunes le dimanche 13 mai, Poussins, Débutants et Ecole de foot. Le jeudi 17, ce sera au tour des Benjamins, des 13 et 15 ans. Le tournoi Amadeus aura lieu le 19 et celui des Vétérans le dimanche 20 mai.

Les succès des soirées DJ et de belote contrée nous encouragent à programmer ces types de réunion qui réunissent parents et dirigeants du club.

Service Com US BIOT

”



DOJO BIOTOIS

“ Pour terminer le mois de février, le dojo s'est déplacé à Carros pour le 2^e circuit Benjamins qui a vu Nicolas Duchemin prendre la médaille de bronze.

Les minimes étaient convoqués à Mandelieu pour disputer la coupe départementale.

Le jeune Baptiste Auricoste en moins de 34 kg, confirme, avec une médaille d'or, qu'il est une valeur sûre pour la ligue Côte d'Azur.

Antoine Giana, en moins de 52 kg, toujours sur les podiums depuis le début de la saison, se classe 3^e. Yoann Montfort se classe 5^e.

Le cadet Arnaud Lahousse, en moins de 55 kg, prend une médaille d'argent dans le circuit 2^e division à Pernes les Fontaines dans le Vaucluse.

Pour les plus jeunes, c'est à Beausoleil que deux biotois se sont classés premiers.

Il s'agit de Nicolas Duchemin et Louis Verduci.

Un grand bravo et bonnes vacances à tous.

”

ÉTAT CIVIL

ELECTIONS : CREATION DE 2 BUREAUX DE VOTE

Deux bureaux de vote supplémentaires ont été créés, ce qui porte leur nombre à 7, se répartissant comme suit sur notre commune :

- Bureau de vote n° 1 :
Mairie - Salle des Associations
- Bureau de vote n° 2 :
Accueil de la Mairie
- Bureau de vote n° 3 :
Ecole de Danse
Chemin de la Fontanette
- Bureau de vote n° 4 :
Ecole de Musique
Chemin de la Fontanette
- Bureau de vote n° 5 :
Ecole du Moulin Neuf
880 Route d'Antibes
- Bureau de vote n° 6 :
Ecole Eugène Olivari
40 Avenue St Philippe
- Bureau de vote n° 7 :
Services Techniques
700 Avenue du Jeu de la Baume



Ces créations entraînent pour certains électeurs un changement d'affectation du lieu de vote.

Vous êtes invités à bien vérifier le numéro du bureau de vote figurant sur votre carte d'électeur.

Le service des Elections se tient à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Tél : 04 92 91 55 81
e-mail : etat-civil@biot.fr



CARNET

NAISSANCES

Emma Corbeau-Peruta	24 janvier 2007
Elisa Pascal	29 janvier 2007
Yohann Thomas	5 février 2007
Alexandre Faucherre	18 février 2007
Albanne Kennel	27 février 2007

MENUS DES ÉCOLES AVRIL 2007



■ DU 02/04/2007 AU 06/04/2007

LUNDI

salade de riz
rôti de veau
courgettes
yaourt nature
fruit



MARDI

céleris/carottes
râpées
côte de porc
pâtes et râpé
salade de fruits

MERCREDI

maïs/thon/
mayonnaise
poulet rôti
brocolis
fruit
petit suisse nature
pain et confiture

JEUDI

salade de tomates
rosbif
haricots verts
tarte aux fruits



VENDREDI

betteraves/persil
poisson blanc
PDT vapeur/persil
fromage blanc
fruits rouges

■ DU 09/04/2007 AU 13/04/2007

LUNDI

férié



MARDI

taboulé
rôti de dinde
choux fleur
yaourt
fruit

MERCREDI

concombre
brandade
de morue maison
fromage
compote de pêche
grissy crem
yaourt aromatisé

JEUDI

pamplemousse
fettuccinis
bolognaise
parmesan
glace



VENDREDI

salade de coco
saucisses
gratin d'aubergines/
tomate/PDT
fruits

■ DU 16/04/2007 AU 20/04/2007

LUNDI

salade de pâtes
steak de bœuf
carottes
fromage
poire sauce chocolat
fruits/biscuit



MARDI

salade
de haricots verts
jambon blanc
panisse
petit suisse
fruit
pain et chocolat

MERCREDI

maïs/betteraves/
persil
poisson blanc
tomates provençales
riz/râpé
fruit
pain et fromage

JEUDI

salade verte
raviolis sauce tomate
râpé
sorbet
fruit/petit suisse



VENDREDI

carottes râpées
œufs brouillés
Portugaise
pommes de terre
sautées
yaourt
lait choc/fruit/
gressins

■ DU 23/04/2007 AU 27/04/2007

LUNDI

concombres/soja cuit
poulet rôti
frites
fromage
fruit
banane/yaourt



MARDI

pizza au fromage
rôti de porc
haricots verts
yaourt aromatisé
fruit
pain et confiture

MERCREDI

radis/beurre
chili con carne/riz
fromage
fruit
pain et
pâte à tartiner



JEUDI

pâtes au basilic
poisson blanc
carottes vichy
fromage blanc
fruit
tarte fruits
et Pts suisses

VENDREDI

repas Mexicain
avocat crevettes
sce cocktail
poulet au chorizo
riz Mexicaine
salade de fruits
exotiques
fruit/yaourt

Légende

légumes et fruits crus ; féculent ; légumes et fruits cuits ; plats protidiques ; laitages ; sucré.

INFOS PRATIQUES

NOUVEAUTÉ !

RESTAURANT L'ALANDIER



Nouveau à Biot, le restaurant l'Alandier avec « Allo fruits de mer » spécialités poissons.

Arrivage de poissons et fruits de mer chaque jour sur place ou à emporter.

- Réservations sur simple appel avant 12h pour le soir.
- Formule le midi.
- Tickets restaurant acceptés.

Renseignements et réservations au 04 93 65 51 44.

ATTENTION !

ESTIMATION D'AIDE AU LOGEMENT EN LIGNE : ATTENTION AUX SITES PAYANTS

La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes met en garde ses usagers sur l'existence de sites Internet privés qui proposent des services tels que l'estimation du montant de l'aide au logement ou le téléchargement de formulaires.

Ces services sont payants, et les informations données ne sont pas toujours fiables.

Estimez votre aide au logement gratuitement sur www.nice.caf.fr

Retrouvez toutes les aides, actions et services de votre Caisse d'Allocations Familiales sur son site internet officiel www.nice.caf.fr

PAROISSE

Permanence d'accueil à la Maison Paroissiale de Biot, Place de l'Eglise, chaque mercredi de 15h à 19h.

Tél/Fax : 04 93 65 00 85

Un site à consulter :

www.ndsagesse.com

Messe chaque mercredi à 12h15 et chaque dimanche à 18h sauf exception

SEMAINE SAINTE 2007

• LES RAMEAUX :

Dimanche 1^{er} avril à Biot

Eucharistie et bénédiction des rameaux
Dimanche 11h Biot

• VENDREDI SAINT :

6 avril – La passion du Christ

15h > Biot > Chemin de croix, suivi des confessions

19h > Biot > Office de la Passion

• DIMANCHE 8 AVRIL – JOUR DE PÂQUES :

Eucharistie de la Résurrection

11h > Biot

Pèlerinage de la Garoupe, premier dimanche de mai, voir informations sur le site.

NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE BIOT

■ STANDARD

04 92 91 55 80

Fax : 04 93 65 18 09

du lundi au vendredi

8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h

■ DIRECTION GÉNÉRALE

DES SERVICES

04 92 91 55 90

04 92 91 55 91

du lundi au vendredi

8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h

dgs@biot.fr

■ PÔLE ACTION SOCIALE

Centre Communal

d'Action Sociale

04 92 91 59 70

ccas@biot.fr

Logement emploi

04 92 91 59 75

vie-sociale@biot.fr

Mission locale

04 92 91 59 76

Avie

04 93 65 29 88

Assistante sociale

04 92 91 59 79

Petite Enfance

04 92 91 59 80

petiteenfance@biot.fr

■ CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87

du lundi au vendredi

8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h

cabinet-maire@biot.fr

■ PÔLE CULTURE, JEUNESSE, COMMUNICATION

04 92 91 55 95

04 92 91 55 74

du lundi au vendredi

8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h

Communication

infos@biot.fr

Espace des Arts

04 93 65 07 02

Fax : 04 93 65 73 77

Lundi : 14h à 18h

Mardi, jeudi, vendredi : 14h à 20h

Mercredi : 9h à 20h

Samedi : 9h30 à 16h30

Fermé pendant les vacances scolaires

eac@biot.fr

Service Jeunesse

04 93 33 86 27

jeunesse@biot.fr

Inscriptions activités

04 92 91 55 80

ctl@biot.fr

Bibliothèque G.Sand

04 93 65 57 99 (tél et fax)

Mardi : 9h30 à 12h - 15h à 18h30

Mercredi : 9h30 à 18h

Samedi : 9h30 à 12h - 14h à 18h

bibliotheques@biot.fr

Bibliothèque Saint Exupéry

04 93 65 24 54

Mardi, jeudi, vendredi : 16h30 à 18h30

Mercredi : 9h30 à 18h30

Samedi : 9h30 à 12h30

bibliotheques@biot.fr

Espace Multimédia

04 93 74 58 69

espacemultimedia@biot.fr

■ FINANCES

04 92 91 55 94

du lundi au vendredi

8h30 à 12h30 – 13h30 à 18h

finances@biot.fr

■ POLICE MUNICIPALE

04 93 65 06 66

Fax : 04 93 65 01 12

police-municipale@biot.fr

■ PETITES ANNONCES

OFFRE D'EMPLOI

• Cherche personne parlant français/allemand pour donner des cours de français à personne allemande. 06 20 82 42 59.

DIVERS

• L'artiste Christine TABUSSO recherche pour la réalisation de photographies en vue de l'exposition de Juin 2007 sur le thème de CHACOK des vêtements de la période 1970-1980 de cette marque. Les vêtements serviront lors d'une prise de vue uniquement et seront rendus à leur propriétaire. Contact : 06 65 74 20 09 christine.tabusso@free.fr

ACHATS-VENTES

• Vends cuisinière 3 feux gaz + allumeurs piézo-électriques, 1 plaque et four électrique + système « catalyse », rabat en verre trempé, et accessoires. 139 € (neuf 450 €). Nombreux habits fille taille naissance à 3 mois. Tél. 06 18 48 89 50.

• A vendre banquette en cuir 300 €. Longueur : 2,60 m - Largeur : 1,40 m - Profondeur : 74 cm. Vendu avec armature en rotin + une peau de vachette de remplacement. Pièce unique, fabrication artisanale (possibilité de livraison). 06 26 63 54 41.

• Recherche petite remorque si possible avec couvercle très bon état. 06 99 19 33 79.

• A vendre salle à manger faux fer forgé table vitrée et 4 chaises, guéridon. Valeur réelle 1500 € cédée 300 €. 06 99 19 33 79.

• Vends cireuse brillante électrolux B23 avec accessoires, 70 €. Le soir : 04 93 65 50 53 - 06 71 70 00 73

• A vendre un téléviseur Philips 80 cm 100 hertz 250 € - Une chaîne hifi Sony home cinéma (5 haut parleurs) rangement 5 CD 250 € - un petit frigo 150 € - un petit con-

gélateur Bosch 150 € - un écran d'ordinateur 17" Fujitsu Siemens 10 €. Prix à débattre. 06 86 24 61 69.

• Recherche modèles pour pose de faux ongles américains et remplissage. Participations. Tél. pour RDV 06 60 63 25 44.

• Recherche poussette 3 roues Red Castle avec son siège auto. Tél : 06 14 65 94 22

• A vendre : Lit bébé vibel + matelas vibel + kit décoration jacadi (Donne en cadeau 2 draps-housses VIBEL). En très bon état et n'ayant servi que pour 1 seul enfant. Le tout acheté au prix de 500 € et vendu au prix de 150 € - Poussette canne chicco, modèle caddy, avec dossier inclinable, peu servie, à 50 € - 2 combinaisons bébé Warner Bros (Baby Looney Tunes), 6 mois, à 20 € le lot - 2 combinaisons bébé Cadet Rousselle (Galeries Lafayette), peu servies, 12 mois, à 35 € le lot. Tél : 06.14.65.94.22.

■ GENDARMERIE

04 93 65 22 40

■ PÔLE POPULATION

04 92 91 55 76
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
pole-population@biot.fr

Service Accueil des Habitants et Vie Civile

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
04 92 91 55 81
etat-civil@biot.fr

Office de tourisme

04 93 65 78 00
04 93 65 78 04
tourisme@biot.fr

FISAC

04 93 65 78 08
Fax : 04 93 65 18 09
du lundi au vendredi
9h à 12h - 14h à 18h
fisac@biot.fr

■ RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 84 /85 /86
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
drh@biot.fr

■ PÔLE TRAVAUX URBANISME ENVIRONNEMENT

04 93 65 12 21
Fax : 04 93 65 53 54

Services techniques

04 93 65 12 21
techniques@biot.fr

Urbanisme

04 93 65 12 21
urbanisme@biot.fr

■ PÔLE ÉDUCATION, SPORTS ET TEMPS PÉRISCOLAIRE

04 92 91 52 10
du lundi au vendredi
8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
pole-education@biot.fr

Inscriptions scolaires

04 92 91 52 17

Service des Sports

04 92 91 52 11
sports@biot.fr

Régie des cantines

04 92 91 52 12
04 92 91 52 13

CLSH Olivari

04 92 38 07 60
Fax : 04 92 38 17 19

■ ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Ecole Olivari

Maternelle : 04 92 38 17 16
Primaire : 04 92 38 17 17

École Saint Roch

Maternelle : 04 93 65 05 88
Primaire : 04 93 65 05 82

École Moulin Neuf

Maternelle : 04 93 65 53 24
Primaire : 04 93 65 53 23

École Langevin

04 93 65 12 81

Collège de l'Eganaude

04 97 23 42 20

Collège Niki de Saint Phalle

04 92 91 51 30

Centre International de Valbonne

04 92 96 52 00

Lycée de Valbonne Sophia Antipolis

04 97 97 33 00

■ SAPEURS POMPIERS 18 URGENCES

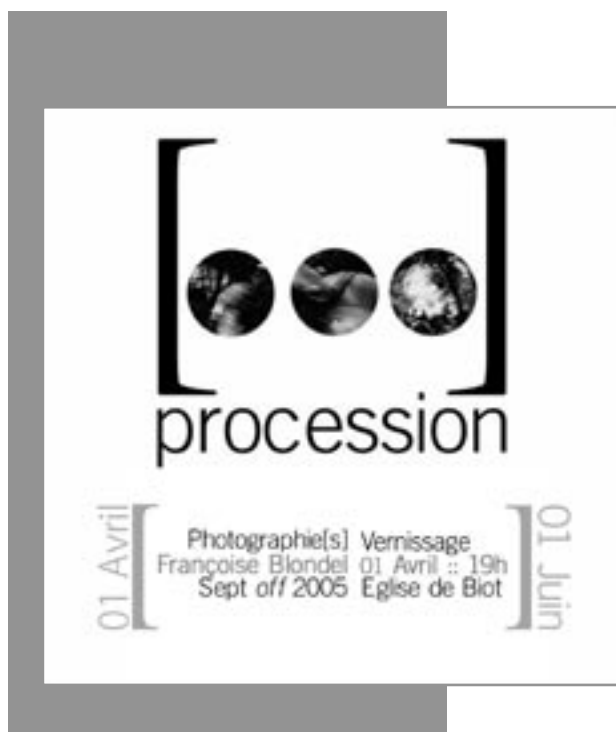
Incendie, Accident 04 93 65 17 18
Fax : 04 93 65 02 24

■ URGENCES MÉDICALES 15

■ LA POSTE

04 93 65 11 49

AGENDA



- Dimanche 1^{er} avril** Fête de la Randonnée
Théâtre « Retour de Madison »,
Espace des Arts, à 15h30
- « Procession », Vernissage de l'exposition
de photos de Françoise Blondel,
Église de Biot, à 19h
- Mercredi 4 avril** Permanence du commissaire enquêteur
pour vos remarques sur le PPRIF à la
mairie de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30
- Conseil Municipal à 20h
Salle des associations
- Vendredi 6 avril** Vernissage de l'exposition du Photo Club,
Office de Tourisme, 18h30
- Permanence toute la journée de l'expert
mandaté par la commune dans le cadre
du PPRIF aux services techniques
- Samedi 7 avril** Vernissage de l'exposition Art et Images,
bibliothèque Saint Exupéry, à 12h
- Atelier d'écriture pour adultes,
bibliothèque George Sand, de 15h à 17h
- Mercredi 11 avril** Permanence l'après-midi de l'expert
mandaté par la commune dans le cadre
du PPRIF aux services techniques

BLOC-NOTES

- Du 1^{er} avril au 1^{er} juin** Exposition photos « Procession » de Françoise Blondel, à l'église de Biot
- Du 6 avril au 13 mai** Exposition du Photo Club de Biot à l'Office de Tourisme
- Les 5 et 19 avril** Permanence de l'architecte-conseil aux Services Techniques,
sur rdv au 04 93 65 12 21, de 9h30 à 12h30
- Les 5 et 19 avril** Permanence de l'opération façades aux Services Techniques,
sur rdv au 04 93 80 76 26, de 10h à 12h
- Du 12 mars au 13 avril** Enquête publique sur le PPRIF. Réception de vos remarques à la mairie de 8h30
à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf samedis, dimanches et jours fériés.
- Du 20 mars au 14 mai** Exposition de photos de l'artiste Céline Guesdon, Espace Multimédia
- Jusqu'au 26 mai** Concours d'écriture poétique, Bibliothèques municipales

- Vendredi 13 avril Permanence du commissaire enquêteur pour vos remarques sur le PPRIF à la mairie de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30
- Dimanche 15 avril Fête du Printemps, repas champêtre préau école Saint-Roch, à 12h
- Jeudi 19 avril Sortie du CCAS : La Roquebrussane et le jardin d'Elie
- Dimanche 22 avril Elections présidentielles
- Jeudi 26 avril CCAS : animation au foyer Loto gratuit
- Les 26 et 27 avril Inscriptions pour le vide greniers, salle des associations, de 18h à 20h
- Samedi 28 avril Rencontre de lecteurs (comité de lecture), bibliothèque Saint Exupéry, de 10h30 à 11h30
- Dimanche 29 avril Cérémonie des Déportés, monument aux morts, à 9h30



- Du 2 au 5 avril** Bourse aux vêtements d'été au stade PBel, organisée par l'APE du Moulin Neuf
- Tous les lundis** Permanence du conciliateur en mairie de 14h à 17h, sur rdv
- Tous les mardis** Marché hebdomadaire, Biot village de 8h à 13h
- Tous les mercredis** Permanence de la Sécurité Sociale, en mairie de 13h30 à 16h
- Tous les jeudis** Visite commentée gratuite du village à 15h, par l'Office de Tourisme
- Jusqu'au 27 avril** Inscriptions au concours de maisons fleuries
- Jusqu'au 30 juin 2007** Exposition « Céramiques » de Fernand Léger au Musée d'Histoire et de Céramique Biotoises

EXPO PHOTOS

PHOTO CLUB DE BIOT

PHOTO CLUB DE FAYENCE

Du 6 avril

au 13 mai 2007

Office de Tourisme - 46, rue St Sébastien - 06140 BIOT

